



联合国
粮 食 及
农 业 组 织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
للأغذية والزراعة
للمم المتحدة

CONFÉRENCE

Quarante et unième session

Rome, 22-29 juin 2019

Comptes vérifiés – FAO 2017

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



C 2019

ÉTATS FINANCIERS de 2017

de

l'Organisation des Nations Unies

pour

l'alimentation et l'agriculture

TABLE DES MATIÈRES

<u>PARTIE A</u>		<u>Page</u>
Rapport du Commissaire aux comptes		1
Certification des états financiers		4
Déclaration du Directeur général		5
Déclaration relative au contrôle interne		6
I État de la situation financière au 31 décembre 2017		10
II État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2017		11
III État des variations de la situation nette pour l'année terminée le 31 décembre 2017		12
IV État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2017		13
V État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2017		14
V État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2016		17
VA État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2017		18
Notes relatives aux états financiers		19

PARTIE B

Rapport du Commissaire aux comptes

Le rapport du Commissaire aux comptes fait partie des documents de la Conférence et porte la cote C 2019/6 B.



République des Philippines
**COMMISSION DE VERIFICATION DES
 COMPTES**
 Commonwealth Avenue, Quezon, Philippines

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

À la Conférence de la FAO

Opinion

Nous avons examiné les états financiers de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) présentés ci-après, qui comprennent l'État de la situation financière au 31 décembre 2017 ainsi que l'État des résultats financiers, l'État des variations de la situation nette, l'État des flux de trésorerie et l'État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget, pour l'année terminée à cette date, ainsi que les notes y relatives qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

Nous considérons que les états financiers donnent, pour tout élément de caractère significatif, une image fidèle de la situation financière de la FAO au 31 décembre 2017 ainsi que de ses résultats financiers, des variations de sa situation nette, de ses flux de trésorerie et de la comparaison des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée à cette date, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

Base fondant notre opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes internationales de vérification des comptes (ISA) publiées par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance. Nos obligations au titre de ces normes sont décrites en détail à la section de notre rapport intitulée «Responsabilités du commissaire aux comptes dans le cadre de la vérification des états financiers». Conformément aux exigences en matière d'éthique applicables à notre vérification des états financiers, nous n'avons aucun lien avec la FAO et nous nous sommes acquittés de nos autres obligations éthiques dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les données probantes que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la Direction et des personnes chargées de la gouvernance en relation avec les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IPSAS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, la Direction doit évaluer la capacité de la FAO à poursuivre son activité, en fondant sa comptabilité sur le principe de continuité d'exploitation et en faisant état, le cas échéant, des problèmes qui menacent cette continuité, sauf si la Direction a l'intention ou n'a pas d'autre solution réaliste que de liquider la FAO ou de mettre un terme à son activité.

Il incombe aux personnes chargées de la gouvernance de surveiller le processus d'établissement des états financiers.

Responsabilités du Commissaire aux comptes dans le cadre de la vérification des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives – que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs – et de dresser un rapport de vérification des comptes exposant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne garantit pas qu'une vérification menée en conformité avec les normes ISA sera, à coup sûr, en mesure de détecter une anomalie significative, le cas échéant. Les anomalies peuvent être dues à une fraude ou à une erreur; elles sont jugées significatives si elles peuvent, individuellement ou collectivement, influer sur les décisions économiques que prennent des utilisateurs à partir de ces états financiers.

Dans le cadre d'une vérification menée en conformité avec les normes ISA, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de notre mission. Nous devons également:

- Identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers – que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs –, concevoir et exécuter des procédures de vérification répondant à ces risques et recueillir des données probantes suffisantes et appropriées pour nous permettre de formuler une opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative est plus élevé si celle-ci résulte d'une fraude que si elle résulte d'une erreur, car la fraude peut impliquer des actes de collusion, des falsifications, des omissions intentionnelles, des assertions inexactes ou le contournement du contrôle interne.
- Acquérir une compréhension du contrôle interne de la FAO du point de vue du commissaire aux comptes, l'objectif étant de définir des procédures de vérification adéquates et adaptées aux circonstances, et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle.
- Évaluer l'adéquation des méthodes comptables appliquées et le caractère plausible des estimations comptables et des communications connexes effectuées par la Direction.
- Conclure sur la pertinence de l'usage par la Direction du principe de continuité d'exploitation dans la comptabilité et, à partir des données probantes recueillies au cours de la vérification, déterminer l'existence éventuelle d'incertitudes significatives liées à des événements ou à des circonstances, susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la FAO à poursuivre son exploitation. Si nous estimons qu'une telle incertitude significative existe, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport de vérification des comptes sur les informations y relatives figurant dans les états financiers ou, si ces informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions reposent sur les données probantes obtenues au cours de la vérification et jusqu'à la date de notre rapport.
- Évaluer la présentation, la structure et la teneur d'ensemble des états financiers, y compris les informations fournies en complément, et déterminer si ces états donnent une image fidèle des transactions et événements sous-jacents.

Nous communiquons aux personnes chargées de la gouvernance différentes informations, notamment l'étendue et le calendrier prévus de la vérification des comptes, ainsi que tout résultat significatif de cette dernière, en particulier les déficiences importantes du contrôle interne identifiées au cours de notre mission.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons en outre que les opérations comptables de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous leurs aspects significatifs, conformes au Règlement financier de la FAO.

Conformément à l'article 12.9 du Règlement financier, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.



Michael G. Aguinaldo
Chairperson, Commission on Audit
Republic of the Philippines
External Auditor

Quezon City, Philippines
6 July 2018

ÉTATS FINANCIERS de 2017

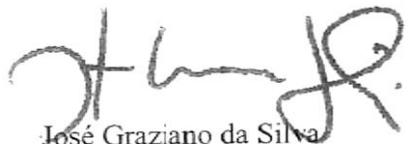
CERTIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les montants indiqués dans les états reflètent fidèlement les transactions financières enregistrées durant la période considérée:



Dilek Macit
Sous-Directeur général
Département des services internes

Approuvé:



José Graziano da Silva
Director-General

6 juillet 2018

DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

J'ai l'honneur, conformément à l'article 11 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de vous présenter ci-joint pour adoption par la Conférence les états financiers de l'année terminée le 31 décembre 2017, préparés conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) ainsi qu'au Règlement financier et aux règles de gestion financière de la FAO.

La consolidation de l'adoption des normes IPSAS a donné une base plus solide aux informations financières fournies par la FAO concernant les actifs et les passifs, informations qui constituaient depuis longtemps l'élément faible des états financiers dans l'ensemble des organisations du système des Nations Unies.

Aux termes de l'article 10.1 du Règlement financier, le Directeur général est responsable, auprès des organes directeurs, du contrôle interne de l'Organisation, lequel doit assurer une gestion financière efficace et économique et la protection des biens matériels de l'Organisation.

Le contrôle interne est exercé et les procédures de compte rendu menées de façon continue à tous les niveaux de l'organisation, conformément aux prescriptions de la Politique de la FAO en matière de responsabilités. Cette politique pose les bases du système de contrôle interne de la FAO.

Pour la première fois cette année, une Déclaration relative au contrôle interne a été jointe aux états financiers annuels. Elle a été rédigée sur la base d'un examen approfondi des contrôles internes, mené dans l'ensemble de l'organisation par les cadres supérieurs, en tenant compte des recommandations issues des mécanismes de surveillance interne et externe de la FAO.

L'Organisation s'engage toujours plus avant sur la voie de la transparence et du bon usage des fonds qui lui sont confiés, améliorant les processus de préservation des actifs, renforçant sa Politique en matière de responsabilité et appliquant des stratégies de placement diversifiées et prudentes.

DÉCLARATION RELATIVE AU CONTRÔLE INTERNE

Responsabilités

Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, conformément aux responsabilités qui lui sont confiées en vertu de l'Acte constitutif, du Règlement général et du Règlement financier de la FAO et par les organes directeurs de l'Organisation, est chargé de gérer un système rationnel de contrôle interne qui puisse soutenir la réalisation de la vision, des buts et des objectifs de la FAO et garantir le bon usage des fonds et des actifs.

Objet du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne vise à réduire et gérer les risques, à défaut de les éliminer, et à accroître la probabilité que les politiques de la FAO soient appliquées et que l'Organisation atteigne ses buts et objectifs. Il ne peut donc offrir qu'une assurance raisonnable d'efficacité, et non une assurance absolue. Le système de contrôle interne repose sur un processus continu permettant de déterminer et de hiérarchiser les risques qui menacent la réalisation du mandat et des objectifs de l'Organisation, d'évaluer la probabilité que ces risques se concrétisent ainsi que les conséquences que cela pourrait avoir, et de gérer les risques ainsi déterminés de façon efficace et économique. Ce système a fonctionné à la FAO sur la période de présentation de l'information financière, qui va du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, et jusqu'à la date de signature du présent document.

Le système de contrôle interne couvre tous les aspects des activités de la FAO. Tous les cadres et membres du personnel de l'Organisation sont tenus d'appliquer les contrôles internes pour élaborer, mettre en œuvre, suivre et ajuster les stratégies, politiques, processus et plans, en vue d'en obtenir les avantages suivants:

- a) des contrôles apportant une réponse efficace aux risques opérationnels et autres auxquels le personnel fait face lorsqu'il s'efforce d'atteindre les objectifs de la FAO;
- b) le maintien et l'amélioration de la fiabilité, de l'intérêt et de l'actualité des informations financières et non financières;
- c) un meilleur respect des obligations légales, statutaires ou réglementaires, des normes éthiques de la FAO et des règles internes de l'Organisation;
- d) la réduction des pertes et du gaspillage des avoirs et des ressources, que ces déperditions soient dues à une mauvaise orientation des efforts, à des erreurs évitables, à une mauvaise gestion, à des abus ou à une fraude; et
- e) le maintien et le renforcement de la confiance des pays Membres et des autres parties prenantes dans la fiabilité et l'efficacité des systèmes de gestion de la FAO.

Risque et cadre de contrôle

L'application des contrôles internes de la FAO s'inscrit dans un cadre d'action complet couvrant les responsabilités, la gestion du risque, les contrôles, la prévention et la détection de la fraude, et l'éthique du comportement. La surveillance de haut niveau est assurée par l'*Équipe de direction exécutive chargée du suivi* (EMMT), les responsabilités en matière d'établissement de rapports et de sollicitation d'une intervention au niveau supérieur étant définies par les politiques de gouvernance de la gestion interne de la FAO. Le Comité directeur sur le contrôle interne (ICSG), présidé par le Directeur général adjoint (Opérations), assure la coordination et la gouvernance interne des initiatives liées au contrôle, tandis que le Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources gère les politiques de la FAO relatives aux responsabilités, à la gestion du risque et au Cadre de contrôle interne, et dirige le processus d'établissement des rapports de contrôle interne.

L'élaboration des procédures et des outils destinés aux processus-métiers dans lesquels le contrôle est essentiel est confiée à des *bureaux administratifs*, également chargés de faciliter le suivi et l'établissement de rapports opérationnels.

Le respect du Cadre de contrôle interne relève des *responsables hiérarchiques* des bureaux du Siège et des bureaux décentralisés, le principe de base étant toutefois que l'on attend de tous les membres du personnel de la FAO, des consultants, des signataires d'un accord de services personnels, des sous-traitants et des partenaires qu'ils portent à l'attention de l'Organisation les risques et les problèmes de contrôle.

Examen de l'efficacité

En ma qualité de Directeur général, j'examine l'efficacité du système de contrôle interne. Cet examen repose sur les sources d'information suivantes:

- a) les lettres de déclaration des directeurs généraux adjoints, des sous-directeurs généraux et du Directeur de Cabinet, dans lesquelles ceux-ci donnent l'assurance que, dans toutes les unités placées sous leur responsabilité, les systèmes de gestion et de contrôle de la FAO sont utilisés avec méthode et efficacité;
- b) l'analyse des questionnaires sur les contrôles internes remplis par les bureaux et les divisions dans l'ensemble de l'Organisation, et les plans d'amélioration des contrôles qui en découlent;
- c) les conclusions et recommandations issues des rapports annuels de l'Inspecteur général, du Comité de vérification de la FAO, du Fonctionnaire chargé des questions d'éthique et du médiateur et du Bureau de l'évaluation;
- d) les avis, conclusions et recommandations formulés par le commissaire aux comptes dans son rapport détaillé, les notes de gestion et autres rapports;
- e) d'autres éléments portés à ma connaissance durant l'année, comme les données issues des systèmes du suivi de l'Organisation (tableau de bord de suivi opérationnel, par exemple).

La FAO profite également des activités de son Inspecteur général, de son Comité de vérification, de son Commissaire aux comptes, de son Bureau de l'évaluation, du Corps commun d'inspection du système de Nations Unies ainsi que des travaux de ses organes directeurs qui assurent la surveillance et appuient la mise en œuvre du Cadre de contrôle interne.

L'expérience acquise au cours de cette première année de mise en œuvre d'une présentation officielle de rapports sur le contrôle interne permettra de renforcer et de rationaliser encore ce processus.

Déterminée à développer et renforcer en continu la gestion du risque et le contrôle interne, la FAO a défini cinq grands domaines d'amélioration de ce contrôle pour l'année qui vient, présentés ci-après.

Gestion des risques de l'Organisation

La FAO dispose depuis plusieurs années d'une politique approuvée de gestion du risque à l'échelle de l'Organisation. En 2018, plusieurs initiatives ciblées sont planifiées en vue de renforcer les pratiques dans ce domaine, notamment:

- a) Prendre des mesures visant une sensibilisation accrue aux risques pour l'Organisation et aux pratiques de gestion de ces risques.
- b) Promouvoir une gestion systématique des risques (y compris des risques de fraude) en renforçant l'intégration de leur détection, de leur atténuation et de leur suivi ainsi que de la communication d'informations à ce propos dans les processus de planification et d'établissement de rapports.
- c) Mettre à jour le journal des risques de l'Organisation pour une meilleure synthèse avec les risques détectés lors de la planification du travail et par l'intermédiaire des processus de communication d'informations sur le contrôle interne, et affiner ainsi l'articulation des causes profondes.

Prévention et détection de la fraude

La FAO dispose d'un cadre d'action «tolérance zéro» bien en place et d'une incontestable capacité d'enquête au sein du Bureau de l'Inspecteur général. Pour tirer parti de ces moyens, deux initiatives étroitement liées vont être prises afin d'améliorer les résultats en matière de sensibilisation à la fraude ainsi que de prévention, détection et signalement des cas de fraude:

- a) Mise en place d'une évaluation systématique des vulnérabilités au risque de fraude dans l'ensemble de l'Organisation, menant à l'élaboration d'une stratégie de prévention et de contrôle et d'un plan d'action.
- b) Renforcement des directives, des outils et du matériel pédagogique permettant de préparer et de suivre les plans de prévention et de détection des fraudes et de communiquer sur ces plans, au niveau de l'Organisation et au niveau des pays.

Compétences et capacités aux postes où le contrôle est essentiel

La FAO procédera à une mise à niveau des capacités et des compétences des personnes occupant un poste essentiel pour le fonctionnement du système de contrôle interne, sur tous les sites. Deux initiatives sont prévues à ce titre:

- a) Élaborer un programme de formation amélioré, comprenant de nouveaux cours sur les contrôles internes et la prévention de la fraude, et renforcer le suivi de l'application de ce système.
- b) Renforcer en continu les capacités de contrôle interne sur tous les sites, au moyen d'une assistance sur mesure.

Responsabilités et surveillance de la gestion

Deux initiatives sont prévues dans ce domaine, appuyées sur le Cadre des responsabilités actuel de la FAO:

- a) Développer les capacités de la FAO en matière d'analyse décisionnelle et de tenue de tableaux de bord, afin d'apporter aux personnes assumant les diverses fonctions de surveillance un soutien dans le suivi de l'efficacité du système de contrôle interne aux différents niveaux de l'organisation, en prêtant une attention particulière aux besoins des bureaux décentralisés, et de leur permettre de remplir leurs obligations redditionnelles.
- b) Accroître la sensibilisation des cadres à leur responsabilité dans la mise en œuvre rapide des recommandations issues des vérifications, l'objectif étant de renforcer la gestion et d'améliorer la réalisation des objectifs de l'Organisation.

Planification et mise en œuvre des programmes

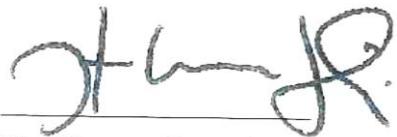
Les capacités de l'Organisation en matière de planification et de mise en œuvre des programmes seront améliorées, en commençant par les points suivants:

- a) Révision du programme de formation et examen des besoins en formation dans plusieurs domaines, à savoir la mobilisation de ressources (y compris les partenariats) ainsi que la gestion, la mise en œuvre et le suivi des programmes.
- b) Attention permanente portée à la qualité des pratiques de gestion des projets et programmes financés par des contributions volontaires, pour faire en sorte qu'ils fournissent des produits de valeur dans les délais.

Conclusion

Un contrôle interne efficace, aussi bien conçu qu'il soit, possède des limites intrinsèques. En outre, l'évolution des conditions peut entraîner une variation de l'efficacité du contrôle interne dans le temps. Je suis déterminé à remédier à toute insuffisance de ces contrôles constatée durant l'année qui aurait été portée à mon attention.

Compte tenu de ce qui précède, je conclus que, à ma connaissance et compte tenu des informations dont je dispose, il n'existe pas d'insuffisances significatives susceptibles d'empêcher le commissaire aux comptes d'émettre une opinion sans réserve sur les états financiers de l'Organisation ni d'autres points importants méritant d'être signalés dans le présent document pour l'année terminée le 31 décembre 2017 et jusqu'à la date d'approbation des états financiers.



The Director-General

Date: ~ 6 JUL 2018

I – ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2017			
<i>(En milliers d'USD)</i>	Note	31 déc. 2017	31 déc. 2016 (après retraitement)
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	690 629	684 713
Placements et instruments financiers dérivés	4	510 025	524 801
Créances issues d'opérations sans contrepartie directe	5	316 139	174 281
Créances issues d'opérations avec contrepartie directe	6	7 164	8 076
Paiements anticipés et autres actifs courants	7	40 306	38 171
Stocks	8	7 900	9 347
		1 572 163	1 439 389
Actifs non courants			
Placements	4	522 784	442 950
Créances issues d'opérations sans contrepartie directe	5	637	890
Paiements anticipés et autres actifs non courants	7	470	995
Immobilisations corporelles	9	26 965	24 526
Immobilisations incorporelles	10	5 225	4 770
		556 081	474 131
Total de l'actif		2 128 244	1 913 520
Passif			
Passifs courants			
Dettes	11	23 666	25 960
Charges à payer	11	150 397	106 230
Contributions reçues d'avance	12	348 799	487 435
Passifs liés aux avantages du personnel	13	17 630	17 883
Provisions	16	777	1 407
Autres passifs courants	17	381	421
		541 650	639 336
Passifs non courants			
Passifs liés aux avantages du personnel	13	1 527 419	1 319 199
Autres passifs non courants	17	45 429	51 929
		1 572 848	1 371 128
Total du passif		2 114 498	2 010 464
Actif net		13 746	(96 944)
Situation nette			
Excédent/ (Déficit) cumulé		112 753	(138 878)
Réserves	18	(99 007)	41 934
Total de la situation nette		13 746	(96 944)

II – ÉTAT DES RÉSULTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2017				
<i>(En milliers d'USD)</i>	<i>Note</i>	31 déc. 2017	31 déc. 2016 (après retraitement)	
Produits				
Produits des opérations sans contrepartie directe				
Contributions des États Membres mises en recouvrement au titre du Programme ordinaire	19	478 200	487 424	
Contributions volontaires	19	1 056 853	897 750	
Autres produits sans contrepartie directe	19	69 075	63 723	
		1 604 128	1 448 897	
Produits des opérations avec contrepartie directe				
Produits avec contrepartie directe	19	8 037	6 406	
		8 037	6 406	
Total des produits		1 612 165	1 455 303	
Charges				
Avantages et autres dépenses de personnel	20	399 390	382 996	
Consultants	20	260 164	230 546	
Voyages	20	114 278	94 161	
Dotation aux amortissements et aux provisions	20	9 032	7 989	
Dépenses de formation	20	42 480	34 366	
Services contractuels	20	347 339	271 286	
Dons et autres transferts versés	20	31 951	24 300	
Fournitures et consommables utilisés	20	169 140	162 980	
Autres charges	20	29 631	25 376	
		1 403 405	1 234 000	
Total des charges		1 403 405	1 234 000	
Charges et produits non opérationnels				
Revenus/(Dépenses) des placements	21	69 954	12 408	
Gains/(Pertes) de change	21	14 336	3 290	
Produits financiers/(Charges financières)	21	(41 419)	(37 542)	
		42 871	(21 844)	
Excédent		251 631	199 459	

III – ÉTAT DES VARIATIONS DE LA SITUATION NETTE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2017							
<i>(En milliers d'USD)</i>		Note	Excédent/ (Déficit) cumulé	Compte de réserve spécial	Réserve relative aux gains et (pertes) actuariels		
					Gains/(Pertes) latent(e)s cumulé(e)s sur les placements disponibles à la vente		
Solde de clôture au 31 déc. 2016			(165 086)	17 559	(427)	45 055	(102 899)
Correction d'erreur			26 208	-	-	(20 253)	5 955
Solde de clôture au 31 déc. 2016 (après retraitement)			(138 878)	17 559	(427)	24 802	(96 944)
Gains/(Pertes) actuariel(le)s	18		-	-	(167 239)	-	(167 239)
Gains/(Pertes) latent(e)s	18		-	-	-	26 298	26 298
Produit net pris en compte directement dans la situation nette			-	-	(167 239)	26 298	(140 941)
Excédent de la période			251 631	-	-	-	251 631
Solde de clôture au 31 déc. 2017			112 753	17 559	(167 666)	51 100	13 746

IV – ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2017			
<i>(En milliers d'USD)</i>	<i>Notes</i>	31 déc. 2017	31 déc. 2016 (après retraitement)
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement			
Excédent/(Déficit) net de l'année		251 631	199 459
Ajustements nécessaires pour rapprocher l'excédent/(le déficit) net de l'année des flux de trésorerie provenant du fonctionnement:			
Amortissements	20	9 032	7 989
Provision pour créances douteuses	20	(901)	5 607
Provision pour éventualités diverses	20	(629)	(3 672)
Dépenses d'appui aux projets internes		847	(493)
(Gains)/Pertes sur la cession ou la sortie d'immobilisations		1 660	416
(Gains)/Pertes sur les placements détenus à des fins de transaction et les instruments dérivés	21	(14 073)	(1 668)
(Gains)/Pertes sur les placements disponibles à la vente	21	(55 883)	(10 740)
Variation des actifs et des passifs:			
Créances issues d'opérations sans contrepartie directe		(141 129)	20 873
Créances issues d'opérations avec contrepartie directe		1 003	(3 978)
Stocks		1 447	5 250
Autres actifs courants et non courants		(962)	6 796
Dettes et charges à payer		41 872	(14 478)
Obligations relatives au personnel		40 729	28 756
Avances		(138 637)	(98 015)
Autres passifs courants et non courants		(6 541)	(3 976)
Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement		(10 534)	138 126
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Achats nets d'immobilisations corporelles		(11 294)	(8 435)
Achats d'immobilisations incorporelles		(1 988)	(626)
Achats/Ventes net(te)s de placements détenus à des fins de transaction et d'instruments dérivés		24 679	(1 998)
Achats/Ventes net(te)s de placements disponibles à la vente		5 053	(9 820)
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		16 450	(20 879)
Augmentation/(Diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		5 916	117 247
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période		684 713	567 466
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période		690 629	684 713

Veuillez noter que les activités de financement n'ont donné lieu à aucun flux de trésorerie durant l'année.

V – ÉTAT COMPARATIF DES MONTANTS INSCRITS AU BUDGET ET DES MONTANTS EFFECTIFS (a)

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2017	31 déc. 2016 (après retraitement)
Charges effectives indiquées dans l'État V	636 074	525 026
Différences de conventions comptables		
Dépenses en nature/sous forme de services	44 856	39 462
Comptabilité d'exercice	(45 200)	9 897
Immobilisations corporelles et incorporelles, stocks	(2 945)	(424)
Consolidation	(864)	(863)
Total des différences de conventions comptables	(4 153)	48 072
Différences de présentation		
Dotation aux provisions	(1 531)	1 935
Ventilation de la variation de dépenses de personnel et des comptes communs (pool)	(489)	(715)
Classement des postes de produits/charges	616	6 310
Total des différences de présentation	(1 404)	7 530
Différences relatives aux entités		
Dépenses au titre des autres fonds, hors PCT	(48 670)	764
Dépenses au titre des fonds fiduciaires et du fonds du PNUD	778 687	674 452
Total des différences relatives aux entités	730 017	675 216
Charges, et charges et produits non opérationnels indiqués dans l'État des résultats financiers	1 360 534	1 255 844
Dont: Total des charges	1 403 405	1 234 000
Charges et produits non opérationnels	(42 871)	21 844

Pour plus d'informations sur l'État comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs, reportez-vous à la note 24.

Notes relatives à l'État V. État comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs

(a) La convention comptable utilisée pour le budget est différente de celle retenue pour présenter les états financiers. L'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs est préparé conformément à la première, c'est-à-dire en comptabilité de caisse modifiée.

(b) Part annualisée (à 50 pour cent) de l'ouverture de crédits de 1 005,6 millions d'USD initialement approuvée par la Conférence dans sa résolution 6/2015; la ventilation budgétaire par chapitre tient compte de la redistribution des nouveaux gains d'efficience et économies non identifiés, pour un montant de 2,7 millions d'USD (CR 6/2015), et d'autres ajustements tels qu'approuvés par le Conseil (voir le document intitulé «Ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2016-2017» [CL 153/3] et le Rapport du Conseil de la FAO, cent cinquante-troisième session [CL 153/REP], page 3, par. 8b). En accord avec la résolution 6/2015 de la Conférence, qui autorisait le report de tout solde non dépensé des crédits ouverts au budget 2014-2015 pour couvrir toute dépense supplémentaire à caractère ponctuel en rapport avec le changement transformationnel, la somme de 2,6 millions d'USD sur les 5,6 millions d'USD du solde non dépensé de 2014-2015 a été reportée sous l'intitulé Recettes constatées d'avance (C 2015/REP, Rapport de la Conférence de la FAO, page 26, par. 2 et C 2017/6A, État VA).

(c) Un solde de 81,5 millions d'USD de crédits ouverts pour 2016 au titre du PCT a été reporté sur 2017. Sur le solde non dépensé de 5,6 millions d'USD reporté sur 2017, la somme de 2,6 millions a été allouée à des dépenses ponctuelles de 2017 relatives à la consolidation du changement transformationnel qui

figuraient dans les objectifs stratégiques et fonctionnels, réduisant du même coup le montant inscrit au budget 2017 pour financer ces dépenses. Aucun des 6,1 millions d'USD de solde non dépensé sur les crédits de 2016 au titre du compte des dépenses d'équipement (chapitre 13) n'ont été mis à disposition pour être utilisés en 2017.

(d) Le Fonds de péréquation des impôts a été créé le 1^{er} janvier 1972. Conformément à la pratique suivie depuis 1972-1973, le budget 2017 est présenté en chiffres bruts, en ce sens qu'un crédit au titre du barème des contributions du personnel est ajouté au budget opérationnel effectif total. Les contributions des États Membres qui n'imposent pas le traitement versé par la FAO à leurs ressortissants ne sont en rien modifiées: en effet, leur quote-part du crédit en question leur est remboursée, puisqu'elle est intégralement déduite de leurs contributions brutes. Les États Membres qui imposent les traitements de leurs ressortissants voient leur quote-part du crédit inscrit au titre du barème des contributions du personnel réduite du montant estimé nécessaire pour rembourser aux fonctionnaires intéressés l'impôt qu'ils versent.

(e) Les crédits suivants ouverts en 2017 sont reportés sur l'année 2018 (au taux de change budgétaire): 74,0 millions d'USD au titre du PCT; 5,9 millions d'USD au titre du Compte des dépenses d'équipement; et 3,0 millions d'USD au titre du Compte des dépenses de sécurité.

(f) Les autres produits effectifs comprennent les éléments suivants:

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Contributions volontaires	70 366	67 289
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations	105	228
Activités financées en commun	18 582	19 918
Autres produits divers nets	10 639	9 747
Total des autres produits effectifs	99 693	97 182

(g) Désigne les montants imputés sur les crédits ouverts dans l'exercice biennal précédent au titre du budget du Programme ordinaire et du PCT (respectivement 560,2 millions d'USD et 75,9 millions d'USD pour 2017). L'Organisation présente le paiement des primes d'assurance maladie des retraités différemment selon qu'il s'agit d'informations financières ou d'informations budgétaires. Pour l'année 2017, un montant de 10,9 millions d'USD (10,6 millions d'USD en 2016) relatif aux primes d'assurance maladie des retraités figure dans les dépenses, mais vient en déduction de l'obligation au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, aux fins d'information financière.

(h) La variation de change correspond à l'ajustement du montant effectif des transactions effectuées en euros pour convertir celui-ci au taux de change budgétaire et non au taux opérationnel des Nations Unies en vigueur à la date de transaction.

(i) Les charges nettes au taux budgétaire correspondent aux charges effectives nettes corrigées de la variation des taux de change.

(j) Écart calculé entre le budget révisé et les charges nettes au taux budgétaire, à rapprocher de l'excédent de 51,3 millions d'USD constaté en 2016; le solde de 3,9 millions d'USD pour l'exercice biennal clôturé est reporté sur la première année de l'exercice biennal 2018-2019.

**V - ÉTAT COMPARATIF DES MONTANTS INSCRITS AU BUDGET ET DES MONTANTS EFFECTIFS
POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2016**

	<i>(En milliers d'USD)</i>							<i>Ecart entre budget révisé et charges nettes au taux budgétaire</i>			
		Budget approuvé	Sommes reportées	Transferts	Sommes à reporter	Budget révisé	Autres produits effectifs	Charges effectives	Variation de change	Charges nettes au taux budgétaire	
1	Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition	42 195	329	-	-	42 524	(7 249)	42 822	1 465	37 038	5 486
2	Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches	100 367	586	-	-	100 953	(18 636)	106 631	3 644	91 639	9 314
3	Réduire la pauvreté rurale	32 853	142	-	-	32 995	(4 586)	32 793	1 098	29 305	3 690
4	Ouvrir à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces	52 633	120	-	-	52 753	(13 783)	59 046	2 011	47 274	5 479
5	Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise	25 420	104	-	-	25 524	(5 379)	28 057	943	23 621	1 903
6	Qualité, connaissances et services techniques	29 608	-	-	-	29 608	(713)	24 879	892	25 058	4 550
7	Programme de coopération technique	69 066	79 461	-	(81 505)	67 022	-	66 048	974	67 022	-
8	Activités de diffusion	38 870	-	-	-	38 870	(3 258)	36 212	1 347	34 301	4 569
9	Technologies de l'information	17 719	11	-	-	17 730	(5 471)	18 548	1 080	14 157	3 573
10	Gouvernance, surveillance et direction de la FAO	38 492	805	-	-	39 297	(9 934)	39 138	1 785	30 989	8 308
11	Administration efficiente et efficace	35 638	836	-	-	36 474	(22 493)	51 783	3 021	32 311	4 163
12	Imprevus	300	-	-	-	300	-	-	-	-	300
13	Dépenses d'équipement	8 446	-	-	(6 086)	2 360	-	2 307	53	2 360	-
14	Dépenses de sécurité	11 210	332	-	-	11 542	(5 680)	16 762	460	11 542	-
Sous-total	502 817	82 726	-	(87 591)	497 952	(97 182)	525 026	18 773	446 617	51 335	
Transfert au Fonds de péréquation des impôts	45 050	-	(45 050)	-	-	-	-	-	-	-	
Produits constatés d'avance du PCT (chapitre 15)	79 461	(79 461)	-	81 505	81 505	-	-	-	-	81 505	
Produits constatés d'avance du changement transformationnel	5 567	(2 933)	-	-	2 634	-	-	-	-	2 634	
Compte des dépenses d'équipement	26 160	-	-	6 086	32 246	-	-	-	-	32 246	
Compte des dépenses de sécurité	18 740	(332)	-	-	18 408	-	-	-	-	18 408	
Total	677 795	-	(45 050)	-	632 745	(97 182)	525 026	18 773	446 617	51 335	

VA – ÉTAT COMPARATIF DES MONTANTS INSCRITS AU BUDGET ET DES MONTANTS EFFECTUÉS
POUR L'EXERCICE BIENNAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

	<i>(En milliers d'USD)</i>	Chapitre	Budget approuvé (b)	Sommes reportées (c)	Sommes à reporter (d)	Budget révisé (e)	Autres produits effectifs (f)	Charges effectives (g)	Variation de change (h)	Charges nettes au taux budgétaire (i)	Écart entre budget révisé et charges nettes au taux budgétaire (j)
1	Contribuer à l'élimination de la faim, de l'in sécurité alimentaire et de la malnutrition	84 391	594	-	-	84 985	(16 372)	97 886	2 839	84 353	632
2	Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches	200 735	1 239	-	-	201 974	(35 901)	229 873	6 890	200 862	1 112
3	Réduire la pauvreté rurale	65 707	495	2 850	-	69 052	(10 061)	76 982	2 097	69 018	34
4	Euvrir à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces	105 266	237	1 400	-	106 903	(28 781)	131 825	3 831	106 875	28
5	Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise	50 841	278	2 500	-	53 619	(13 989)	65 796	1 787	53 594	25
6	Qualité, connaissances et services techniques	59 215	-	1 850	-	61 065	(1 539)	60 673	1 914	61 048	17
7	Programme de coopération technique	138 131	79 461	-	(73 965)	143 627	(39)	141 913	1 753	143 627	-
8	Activités de diffusion	77 740	134	1 800	-	79 674	(5 991)	83 053	2 582	79 644	30
9	Technologies de l'information	35 437	58	-	-	35 495	(13 477)	47 039	1 616	35 178	317
10	Gouvernance, surveillance et direction de la FAO	76 983	1 366	(7 900)	-	70 450	(16 082)	83 359	2 947	70 224	226
11	Administration efficiente et efficace	71 275	1 166	(2 500)	-	69 941	(43 594)	107 910	4 778	69 094	847
12	Imprévus	600	-	-	-	600	-	-	-	-	600
13	Dépenses d'équipement	16 892	-	-	(12 020)	4 872	-	4 773	99	4 872	-
14	Dépenses de sécurité	22 420	332	-	(3 016)	19 736	(11 049)	30 018	767	19 736	-
Sous-total		1 005 635	85 360	-	(89 001)	1 001 994	(196 875)	1 161 100	33 900	998 126	3 868
Transfert au Fonds de péréquation des impôts		90 100	-	(90 100)	-	-	-	-	-	-	-
Produits constatés d'avance du PCT (chapitre 15)		79 461	(79 461)	-	73 965	73 965	-	-	-	-	73 965
Produits constatés d'avance du changement transformationnel		5 567	(5 567)	-	-	-	-	-	-	-	-
Compte des dépenses d'équipement		26 160	-	-	12 020	38 181	-	-	-	-	38 181
Compte des dépenses de sécurité		18 740	(332)	-	3 016	21 424	-	-	-	-	21 424
Total		1 225 663	-	(90 100)	-	1 135 563	(196 875)	1 161 100	33 900	998 126	137 437

Note 1. L'Organisation

Objectifs et activités

1.1. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture («la FAO» ou «l'Organisation») a été créée en exécution de son Acte constitutif, adopté le 16 octobre 1945. Outre son siège à Rome, en Italie, la FAO possède, à travers le monde, des bureaux de représentation chargés d'incarner ses valeurs, de remplir sa mission et de porter sa vision. Elle a pour objet d'améliorer l'état nutritionnel et les conditions de vie; d'améliorer le rendement de la production et l'efficacité de la répartition de tous les produits alimentaires et agricoles; d'améliorer la condition des populations rurales; et, ainsi, de contribuer à l'expansion de l'économie mondiale et de libérer l'humanité de la faim.

Financement

1.2. Le Programme de travail de l'Organisation («le Programme ordinaire») est approuvé par la Conférence des États Membres. Les crédits budgétaires votés à ce titre sont financés par des contributions annuelles des États Membres et Membres associés, établies par la Conférence. Les crédits non utilisés à la clôture de l'exercice financier sont annulés, à l'exception de ceux votés pour le Programme de coopération technique (PCT), qui peuvent couvrir les dépenses effectuées durant l'exercice financier suivant celui au cours duquel lesdits fonds ont été votés, et de ceux ouverts au titre des dépenses d'équipement et de sécurité, qui sont virés respectivement au compte des dépenses d'équipement et au compte des dépenses de sécurité afin d'être utilisés lors d'exercices financiers ultérieurs.

1.3. Le Directeur général peut accepter des contributions volontaires à des fins spéciales, à condition que celles-ci soient compatibles avec les principes, les buts et les activités de l'Organisation, et des fonds fiduciaires et des fonds spéciaux peuvent être constitués pour les gérer. En outre, l'Organisation reçoit des fonds en vertu d'un arrangement interorganisations avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), dans le but de participer en tant qu'agent d'exécution à des projets de coopération technique du PNUD ou d'assumer la fonction d'agent de réalisation de projets financés par le PNUD et exécutés par d'autres agents. Une quote-part des contributions volontaires et des fonds reçus sert à rembourser certaines dépenses liées à la fourniture des services techniques, des services de gestion et des services administratifs (dépenses d'appui) qui font nécessairement partie des projets hors budget.

1.4. Les états d'information sectorielle par fonds donnent de plus amples détails sur la façon dont ces activités sont gérées et financées.

Note 2. Principales conventions comptables

Référentiel comptable

2.1. Les états financiers présentés ici représentent le quatrième jeu à avoir été établi selon la méthode de la comptabilité en droits constatés (ou comptabilité d'exercice), conformément aux exigences des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), et selon le principe du coût historique, à l'exception de certains placements et de certains passifs liés aux avantages du personnel, évalués à leur juste valeur. L'état des flux de trésorerie est établi suivant la méthode indirecte.

2.2. Les conventions comptables présentées ci-après ont été appliquées uniformément pour préparer et présenter ces états financiers.

Utilisation d'estimations

2.3. Les états financiers résultent aussi d'un certain nombre d'estimations raisonnables, fondées sur la nature des charges et sur des hypothèses formulées par la direction. Les estimations portent, sans s'y limiter, sur les éléments suivants: la juste valeur des biens donnés, les autres obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, les montants relatifs au contentieux, le risque financier associé aux stocks et aux créances, les charges à payer, les actifs et passifs éventuels, et le niveau de dépréciation des immobilisations.

Les changements apportés aux estimations sont comptabilisés dans la période dans laquelle le fait générateur a été connu.

Monnaie de fonctionnement

2.4. Les états financiers sont établis en dollars des États-Unis (USD), monnaie fonctionnelle de l'Organisation.

Présentation

2.5. Les présents états financiers rendent compte des résultats de la FAO comme constituant une entité unique, composée des fonds suivants: a) Fonds général et fonds apparentés, b) Fonds fiduciaires et fonds du PNUD.

Opérations en devises

2.6. Les montants relatifs aux opérations réalisées dans une autre monnaie sont convertis en USD au taux de change opérationnel de l'ONU (taux UNORE), lequel se rapproche du taux de change en vigueur à la date de l'opération. Le taux UNORE est fixé une fois par mois, puis révisé en milieu de mois en cas de fluctuation importante du taux de change de la devise considérée.

2.7. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devise sont convertis en USD au taux UNORE en vigueur à la clôture de la période de présentation de l'information financière. Les éléments non monétaires comptabilisés au coût historique sont convertis à l'aide du taux de change historique qui était en vigueur à la date de comptabilisation de l'élément, et les éléments non monétaires évalués à leur juste valeur, à l'aide du taux de change en vigueur à la date de réévaluation.

2.8. Les pertes et gains de change latents et réalisés qui résultent du paiement des opérations en devise et de la conversion au taux de fin d'année des éléments d'actif et de passif non monétaires libellés en devise sont comptabilisés dans l'État des résultats financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

2.9. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces en caisse, les dépôts à vue et d'autres placements à court terme très liquides assortis d'échéances initiales inférieures ou égales à trois mois.

2.10. Les découverts bancaires pour lesquels il n'existe aucun droit de compensation sont comptabilisés sous la rubrique «Autres passifs courants», dans l'État de la situation financière.

Placements

Classement

2.11. L'Organisation classe ses placements en deux catégories:

- i) les placements *détenus à des fins de transaction* sont acquis dans le but principal d'être cédés à court terme et sont présentés dans les actifs courants;
- ii) les placements *disponibles à la vente* sont des actifs qui ne sont pas considérés comme détenus à des fins de transaction ou que l'Organisation n'a pas la possibilité ni l'intention de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont affectés au financement des avantages postérieurs à l'emploi et présentés dans les actifs non courants.

Traitements comptables des placements

2.12. Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés à la date de transaction, qui est la date à laquelle l'Organisation conclut l'accord juridiquement contraignant scellant l'achat ou la vente du titre considéré. Initialement, les placements sont comptabilisés à leur juste valeur. La valeur comptable des placements détenus à des fins de transactions et des placements disponibles à la vente est ensuite ajustée périodiquement

pour refléter la valeur de marché courante. Les plus-values et moins-values découlant des variations de la valeur de marché des placements détenus à des fins de transaction sont comptabilisées directement dans l'État des résultats financiers de la période au cours de laquelle elles ont été constatées. Les variations de la valeur de marché des placements disponibles à la vente sont comptabilisées comme des gains ou pertes latent(e)s intégré(e)s sous la rubrique Réserves de l'État de la situation financière, à l'exception des gains et pertes de change latents sur les titres de créance, qui sont comptabilisés dans l'État des résultats financiers de la période au cours de laquelle ils ont été constatés. Lorsque des placements disponibles à la vente sont ensuite vendus ou dépréciés, le cumul des ajustements de la valeur de marché précédemment constatés dans les gains et pertes latents et intégrés sous la rubrique Réserves est comptabilisé dans l'État des résultats financiers.

2.13. Les intérêts des placements à revenu fixe disponibles à la vente et les dividendes des titres disponibles à la vente sont comptabilisés dans l'État des résultats financiers sur la période durant laquelle les intérêts ont été perçus ou le droit de percevoir le paiement du dividende a été établi, respectivement.

2.14. La juste valeur de tous les placements est fondée sur les cours des marchés financiers actifs.

Décomptabilisation

2.15. L'Organisation décomptabilise un placement (le sort de son bilan) lorsque:

- a) les droits aux flux de trésorerie attachés à ce placement ont expiré ou ont été abandonnés; ou
- b) l'Organisation a transféré ces droits ou a contracté l'obligation de reverser intégralement et sans délai lesdits flux à une tierce partie; et soit a) a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à l'actif considéré; soit b) n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à l'actif considéré, mais a transféré le contrôle de celui-ci.

Dépréciation des placements

2.16. À chaque date de clôture des comptes, l'Organisation apprécie s'il existe une indication objective de perte de valeur d'un placement ou d'un groupe de placements autre que ceux détenus à des fins de transaction. Un placement ou un groupe de placements est réputé être déprécié si, et seulement si, i) il existe une indication objective de perte de valeur résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale du placement (événement «générateur de perte») et ii) il est possible d'apprecier de façon fiable l'incidence que cet événement aura sur les flux de trésorerie futurs estimés attachés au placement ou au groupe de placements.

2.17. La valeur comptable de l'actif est réduite par le truchement d'un compte de correction de valeur et le montant de la perte est comptabilisé dans l'État des résultats financiers. Si, dans les années qui suivent, le montant de la perte de valeur ainsi estimée augmente ou diminue en raison d'un nouvel événement, la perte de valeur initialement constatée est modifiée en conséquence par le truchement du compte de correction de valeur. Si une perte à venir est recouvrée à une date ultérieure, le montant recouvré est enregistré au crédit du compte de charges financières entrant dans l'excédent ou le déficit.

2.18. Pour les actifs financiers disponibles à la vente, l'Organisation apprécie, à chaque date de clôture des comptes, s'il existe une indication objective de dépréciation d'un placement ou d'un groupe de placements. Pour ce type de placements, l'indication objective peut être une baisse notable et prolongée de la juste valeur du titre au-dessous de son coût historique. Le caractère «notable» de la baisse s'apprécie par rapport au coût initial du placement et son caractère «prolongé» par référence à la période durant laquelle la juste valeur est demeurée inférieure au coût initial. En cas de dépréciation avérée, la perte de valeur cumulée qui avait été constatée directement dans l'actif net/la situation nette – mesurée par la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement du capital et amortissement) et la juste valeur courante, diminuée de toute perte de valeur qui aurait pu être précédemment imputée sur l'excédent ou le déficit – est déduite des réserves de l'actif net et comptabilisée dans l'excédent ou le déficit.

Instruments financiers dérivés

2.19. Les instruments financiers dérivés présentent les trois caractéristiques suivantes:

- i) leur valeur suit la variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'instruments financiers, du cours de produits de base, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation ou d'un indice de crédit, ou d'autres variables;
- ii) l'investissement initial net requis est nul ou inférieur à celui que nécessiteraient d'autres types de contrats dont on pourrait attendre une réponse similaire aux variations des facteurs de marché;
- iii) ils sont réglés à une date future.

2.20. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de transaction. Leur valeur comptable est ajustée périodiquement pour refléter la valeur de marché courante. Les plus-values et les moins-values découlant des variations de cette valeur de marché sont comptabilisées directement dans l'État des résultats financiers.

Créances

2.21. L'Organisation classe ses créances comme des «prêts et créances». Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale, à moins que l'effet de l'actualisation ne soit significatif.

Provision pour créances douteuses

2.22. À la date de clôture des comptes, l'Organisation examine ses créances et, en cas d'indication objective de dépréciation des contributions volontaires non réglées, constitue une provision pour créances douteuses. Les contributions ordinaires échues depuis plus de deux ans sont également provisionnées. D'autres provisions peuvent être calculées individuellement ou en appliquant une méthode statistique.

2.23. L'Organisation présente la provision pour créances douteuses dans l'État de la situation financière. Les charges correspondant à la constitution de cette provision et à la comptabilisation d'une créance en pertes sont comptabilisées dans l'État des résultats financiers.

Paiements anticipés et autres actifs

2.24. L'Organisation classe les paiements anticipés et autres actifs comme des «prêts et créances». Ces éléments sont comptabilisés dans l'État de la situation financière à leur valeur nominale, à moins que l'effet de l'actualisation ne soit significatif. Les accords conclus avec des prestataires de services ou avec des bénéficiaires contre la fourniture d'un service sont imputés sur la période estimée selon une méthode linéaire, au prorata temporis.

Stocks

2.25. Les stocks sont comptabilisés à la valeur la plus basse du coût historique, du coût de remplacement ou de la valeur nette de réalisation. Le coût de remplacement est utilisé pour les stocks qui seront distribués à des bénéficiaires, et représente le coût que l'Organisation supporterait pour acquérir l'actif considéré à la date de clôture des comptes. La valeur nette de réalisation est utilisée pour les stocks destinés à être vendus par l'Organisation, et correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal de l'activité, minoré des coûts d'achèvement et des frais de commercialisation estimatifs. Le fret estimatif sur les stocks est ajouté au coût des intrants de projet lors du calcul de la valeur totale.

2.26. Les stocks destinés à être distribués dans le cadre de projets précis sont valorisés à l'aide de la méthode de détermination des coûts spécifiques. Les stocks détenus pour être vendus et qui ne sont pas réservés à un projet particulier sont valorisés à l'aide de la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS). Les publications des bureaux extérieurs ne sont pas valorisées comme des stocks.

2.27. Si la valeur comptable des stocks devient inférieure au coût de remplacement du fait de l'obsolescence, d'une détérioration ou de l'évolution des prix, par exemple, cette dépréciation est comptabilisée dans l'État des résultats financiers de l'année au cours de laquelle les stocks sont jugés dépréciés.

Immobilisations corporelles

2.28. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique déduction faite du montant cumulé des amortissements et du montant des pertes de valeur éventuelles. Pour les actifs qui ont fait l'objet d'un don, on utilise la juste valeur à la date d'acquisition comme mesure supplétive du coût historique. Les biens patrimoniaux ne sont pas inscrits en immobilisation.

2.29. Les coûts ultérieurs ne sont intégrés à la valeur comptable de l'actif ou constatés en tant qu'actif distinct que s'il est probable que l'Organisation sera le bénéficiaire des avantages économiques ou du potentiel de service futurs associés à cet actif et si le coût de celui-ci peut être évalué de façon fiable. Les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés dans l'État des résultats financiers de l'année au cours de laquelle ils sont engagés.

2.30. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif immobilisé considéré, et comptabilisé de façon à venir en déduction du coût historique de cet actif. Les durées d'utilité des principales catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes:

Catégorie	Durée d'utilité estimée
Mobilier et agencements	5-7 ans
Machines et matériel	5-7 ans
Ordinateurs et matériel informatique	3 ans
Véhicules à moteur	3-5 ans
Bâtiments	5-40 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou durée d'utilité si celle-ci est inférieure.

2.31. La FAO comptabilise les immobilisations corporelles progressivement sur la période de transition de cinq ans, comme les dispositions transitoires l'y autorisent. Les actifs acquis à partir de 2014 sont comptabilisés et présentés dans les états financiers, tandis que la prise en compte de ceux acquis avant 2014 est échelonnée sur cinq ans à partir de 2014.

2.32. Le coût historique ainsi que l'amortissement et la perte de valeur cumulés d'un actif corporel donné continuent d'apparaître dans les états financiers jusqu'au moment où cet actif remplit les conditions d'une décomptabilisation (sortie du bilan). La sortie du bilan intervient dès lors que l'actif est cédé ou que l'on n'attend plus d'avantages économiques futurs ni de potentiel de service de son utilisation ni de sa revente.

2.33. Les actifs afférents à des projets sont décomptabilisés lorsque la FAO les cède, ou les transfère aux bénéficiaires désignés. Les véhicules (automobiles et utilitaires légers) utilisés sur le terrain ne seront décomptabilisés que lorsque le titre et les restrictions d'utilisation, tels que décrits dans les accords mutuels, auront été officiellement transférés par la FAO à un gouvernement, un partenaire d'exécution ou un bénéficiaire. Les gains ou pertes réalisé(e)s du fait de la cession ou de la sortie du bilan d'une immobilisation corporelle viendront s'imputer sur l'excédent ou le déficit lors de la décomptabilisation de l'actif.

Immobilisations incorporelles

2.34. Les immobilisations incorporelles figurent dans les comptes au coût historique minoré du montant cumulé des amortissements et du montant des pertes de valeurs éventuelles. Pour les actifs incorporels qui ont fait l'objet d'un don, on utilise la juste valeur à la date d'acquisition comme mesure supplétive du coût historique.

Amortissement

2.35. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité définie sont amorties selon la méthode linéaire, à des taux qui ramènent le coût ou la valeur des actifs à leur valeur résiduelle estimée. Dans la plupart des cas, la valeur résiduelle attendue est égale à zéro. Les durées d'utilité des principales catégories d'immobilisations incorporelles sont les suivantes:

Catégorie	Durée d'utilité estimée
Logiciels acquis à l'extérieur	Durée de l'obligation contractuelle ou durée maximale de 5 ans
Logiciels développés en interne	Durée résultant de l'étude de viabilité (5 ans au maximum)
Immobilisations incorporelles en cours de développement	Pas d'amortissement
Autres immobilisations incorporelles	Durée d'utilité attendue de l'actif

Acquisition et développement de logiciels

2.36. Les licences logicielles acquises sont inscrites en immobilisation sur la base des coûts d'acquisition et de mise en exploitation des logiciels en question. Les coûts directement associés au développement d'un logiciel à l'usage de l'Organisation sont comptabilisés sous la forme d'une immobilisation incorporelle. Ces coûts directs comprennent le coût du personnel chargé du développement du logiciel et la part de frais généraux appropriée.

2.37. Les gains ou pertes réalisé(e)s du fait de la cession ou de la sortie du bilan d'une immobilisation incorporelle viendront s'imputer sur l'excédent ou le déficit lors de la décomptabilisation de l'actif.

2.38. La FAO comptabilise les immobilisations incorporelles acquises ou mises en exploitation comme les dispositions transitoires l'y autorisent, la période de transition ayant démarré en 2014.

Dépréciation

2.39. Les actifs soumis à l'amortissement font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'un événement ou un changement de circonstances indique que leur valeur comptable pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable. Une perte de valeur est alors comptabilisée pour un montant égal à l'écart ainsi constaté. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou à la valeur d'utilité si celle-ci est plus élevée.

Contrats de location

Contrats de location simple

2.40. Les contrats de location prévoyant que le bailleur continue d'assumer une part importante des risques et de bénéficier d'une bonne part des avantages liés à la propriété de l'actif loué relèvent de la catégorie des contrats de location simple. Les dépenses liées à un contrat de location simple sont portées en charges et présentées dans l'État des résultats financiers selon la méthode linéaire, sur la durée du bail.

Emprunts

2.41. Les emprunts sont comptabilisés au coût amorti et les coûts d'emprunt sont passés en charges à mesure qu'ils sont supportés. Lorsque l'Organisation bénéficie d'un emprunt exempt d'intérêt ou ne paie pas les intérêts d'un emprunt, l'avantage qu'elle retire de cet arrangement est traité comme une contribution en nature.

Provisions et passifs éventuels

2.42. Une provision pour éventualités diverses est constituée lorsque l'Organisation a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et qu'il est possible d'estimer de façon fiable le montant correspondant.

2.43. Le montant de la provision doit être la meilleure estimation, à la date de clôture des comptes, des dépenses dont on prévoit qu'elles seront nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est substantiel, le montant de la provision doit être égal à la valeur actualisée de ces dépenses.

2.44. Les passifs éventuels dont les possibles obligations sont incertaines ou pour lesquels il faut encore confirmer que l'Organisation a bien une obligation actuelle susceptible d'entraîner une sortie de ressources font l'objet d'une information.

Passifs liés aux avantages du personnel

2.45. L'Organisation comptabilise des charges et des passifs relatifs aux avantages suivants du personnel:

- i) Les *avantages à court terme du personnel* comprennent les salaires, les traitements, les indemnités et les congés annuels et congés maladie rémunérés. Ils doivent être réglés dans les 12 mois suivant la fin de la période durant laquelle les membres du personnel ont rendu les services y ouvrant droit, et sont comptabilisés à la valeur découlant des droits acquis et des barèmes de rémunération en vigueur.
- ii) Les *avantages postérieurs à l'emploi* représentent les prestations payables aux membres du personnel après la cessation de l'emploi. Ils correspondent aux régimes à prestations définies, à savoir le Régime des indemnités pour cessation de service (RICS), le Fonds des indemnités de départ (FID) et le Plan d'assurance maladie après la cessation de service (AMACS). Les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont calculées annuellement par des actuaires indépendants. Tous les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement dans les réserves.
- iii) Les *autres avantages non courants du personnel* comprennent les versements au titre du plan d'indemnisation des fonctionnaires et des personnes à leur charge en cas de décès, d'accident ou de maladie imputable au service et, dans certains cas, en complément des pensions d'invalidité et de réversion payées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Les obligations afférentes au plan d'indemnisation du personnel sont calculées annuellement par des actuaires indépendants. Tous les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement dans l'État des résultats financiers.

2.46. La FAO comptabilise les catégories suivantes d'avantages du personnel:

- les avantages à court terme du personnel, qui doivent être réglés dans les 12 mois suivant la fin de la période comptable durant laquelle les employés ont rendu les services y ouvrant droit;
- les avantages postérieurs à l'emploi;
- les autres avantages à long terme;
- les indemnités de fin de contrat de travail.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

2.47. La FAO est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes aux membres du personnel. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multi-employeur à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

2.48. Le régime de la Caisse des pensions expose chaque organisation aux risques actuariels associés au personnel présent et passé des autres organisations affiliées, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les obligations, les actifs et les coûts du régime. Comme les autres organisations affiliées, la FAO et la Caisse des pensions sont dans l'incapacité de déterminer la part qui revient à l'Organisation dans les obligations au titre des prestations définies, les actifs et les coûts du régime d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir comptabiliser ces éléments distinctement, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39, Avantages du personnel. Les cotisations versées par la FAO au régime durant la période considérée sont comptabilisées en charges et présentées dans l'État des résultats financiers.

Constatation des produits

Produits sans contrepartie directe

2.49. Les contributions sont mises en recouvrement et approuvées pour une période budgétaire de deux ans. Leur montant est ensuite réparti entre les deux années en vue de la facturation et du paiement. Les contributions mises en recouvrement sont comptabilisées en produits au début de chaque année de l'exercice budgétaire biennal correspondant.

2.50. Les contributions volontaires et autres transferts, qui sont étayés par un accord juridiquement contraignant, sont comptabilisés en produits au moment où l'accord prend effet et où le contrôle de l'actif sous-jacent est acquis, à moins que l'accord ne prévoie une condition portant sur l'actif transféré et nécessitant la comptabilisation d'un passif. En pareils cas, la comptabilisation en produits intervient lorsque le passif lié à la condition est éteint.

2.51. Précédemment, la FAO appliquait aux contributions volontaires les dispositions transitoires de la norme IPSAS 23. À compter du 1^{er} janvier 2017, l'Organisation est en totale conformité avec les normes IPSAS, et le solde des projets qui utilisaient les dispositions transitoires a été comptabilisé en produits durant la période.

Dons et contribution en nature

2.52. Les contributions en nature apportées sous forme de biens directement utilisables dans l'exécution d'opérations et d'activités approuvées, et susceptibles d'être évaluées de façon fiable, sont comptabilisées à leur juste valeur. Ces contributions comprennent la mise à disposition de locaux, des intrants destinés à des projets, des services collectifs et les intérêts de prêts consentis à des conditions avantageuses par le Fonds de roulement.

2.53. L'Organisation utilise des bâtiments et des installations appartenant à des gouvernements qui les mettent à sa disposition à titre gracieux ou pour un prix symbolique. L'Organisation constate ce «droit d'usage» comme un contrat de location simple concédé à titre gracieux, comptabilisant le produit et la charge correspondants sur la base de la valeur locative sur le marché. Ces installations et les accords qui en organisent la mise à disposition constituent à chaque fois un cas particulier, la juste valeur des accords relatifs au droit d'usage est généralement déterminée à l'aide de techniques d'évaluation telles que la situation du marché local et les flux de trésorerie estimatifs, dans une optique de pleine concurrence.

2.54. Certains services sont fournis gratuitement à l'Organisation pour l'aider à mener sa mission à bien. Ces contributions en nature apportées sous forme de services n'apparaissent pas dans les états financiers, en raison principalement des difficultés pratiques que présente l'estimation de leur juste valeur, et des incertitudes qui entourent la détermination du contrôle exercé par l'Organisation sur ces services. Ces services comprennent principalement:

- le personnel administratif et le personnel de sécurité fourni par les gouvernements hôtes, surtout dans les bureaux décentralisés de l'Organisation;
- le personnel technique fourni par les États Membres et les établissements d'enseignement;
- le personnel bénévole apportant essentiellement un soutien administratif;
- les services de bénévoles;
- l'entretien et la réparation des installations de l'Organisation.

Produits avec contrepartie directe

2.55. Les produits issus d'opérations avec contrepartie directe sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, et comptabilisés à la réception des biens ou à l'exécution des services.

Produits non acquis

2.56. L'Organisation reçoit des fonds sous la forme de contributions volontaires, qui servent à financer des projets spécifiques aux termes d'accords conclus entre l'Organisation et les donateurs. Certains de ces accords sont assortis de conditions et stipulent que l'Organisation a une obligation actuelle de restituer les fonds ou les actifs correspondants au donateur si les conditions ne sont pas remplies. Lorsque de telles conditions existent, un passif est constaté à réception des fonds, puis réduit à mesure que les conditions sont remplies.

Comptabilisation des charges

Charges avec contrepartie directe

2.57. L'Organisation comptabilise les charges avec contrepartie directe découlant de l'achat de biens et de services lorsque le fournisseur a rempli ses obligations contractuelles, c'est-à-dire qu'il a livré les biens ou exécuté les services, et que ceux-ci ont été acceptés. Pour certains contrats de service, ce processus peut se dérouler en plusieurs étapes.

Charges sans contrepartie directe

2.58. Les opérations réalisées avec des prestataires de services ou avec des bénéficiaires contre la fourniture d'un service sont imputées au prorata temporis, la constatation des accords avec des bénéficiaires qui ne requièrent pas de service en contrepartie se faisant au moment du paiement. Les stocks afférents à des projets sont comptabilisés à la livraison aux bénéficiaires.

Retraitements des états financiers consécutif à un changement de convention comptable et à la correction d'une erreur

2.59. Le 31 décembre 2015, les pertes de change latentes nettes sur les titres de créance figurant dans les états financiers vérifiés s'élevaient à 10,1 millions d'USD. La convention comptable applicable aux gains et pertes de change latents sur les titres de créance veut que ceux-ci soient comptabilisés dans l'État des résultats financiers de la période au cours de laquelle ils ont été constatés, le montant correspondant étant déduit des réserves de l'Organisation, rubrique «Gains latents sur les placements». À la suite d'une erreur, la valeur des pertes de change latentes cumulées à reporter constatée au 31 décembre 2015 a été présentée comme un gain de change latent net dans la comptabilité des placements de 2016. Cette erreur a entraîné une surévaluation des réserves de 20,2 millions d'USD (rubrique «Gains latents sur les placements») et une sous-évaluation, dans l'État des résultats financiers, des charges et produits non opérationnels (rubrique «Revenus/(Dépenses) des placements»).

2.60. Lors de la préparation des états financiers de 2017, l'Organisation a détecté une erreur dans le calcul des paiements anticipés correspondant à des indemnités pour frais d'études, dans les états financiers de 2016. Cette erreur a eu pour conséquence de sous-évaluer le solde de la ligne «Paiements anticipés et autres actifs courants» de 6,0 millions d'USD et de surévaluer d'autant les charges de 2016 présentées sous la rubrique «Avantages et autres dépenses de personnel».

2.61. Au 31 décembre 2017, l'Organisation a reclassé les soldes dus au titre des salaires, des traitements et des cotisations de sécurité sociale, les transférant des «Autres passifs courants» dans les «Passifs liés aux avantages du personnel» courants, conformément à la norme IPSAS 39. Le montant reclassé était de 4,8 millions d'USD et n'a eu aucun impact sur la situation nette de l'Organisation.

Au cours de l'année 2017, l'Organisation a corrigé les états financiers en conséquence, retraitant les soldes de 2016 présentés à titre de comparaison pour effacer les effets de ces erreurs. Les deux tableaux ci-après détaillent le retraitement de chaque poste concerné.

Poste/solde retraité dans les états financiers au 31 décembre 2016 présentés à titre de comparaison

(En milliers d'USD)	Présenté au 31 déc. 2016	Gains/ (Pertes) de change latent(e)s	<u>Correction d'erreur/Ajustement</u>		<u>Change- ment de convention comptable</u>		31 déc. 2016 (après retraite- ment)			
			Paiement anticipé d'indem- nités pour frais d'études	Reclas- sement de passifs	Consoli- dation adoption des normes IPSAS 35 à 38					
			Note							
État de la situation financière (extraits)										
Actifs courants										
Paiements anticipés et autres actifs courants	7	32 217	-	5 954	-	-	38 171			
Actifs courants		1 433 435	-	5 954	-	-	1 439 389			
Passifs courants										
Passifs liés aux avantages du personnel	13	13 097	-	-	4 786	-	17 883			
Autres passifs courants	17	5 208	-	-	(4 786)	-	422			
Passifs courants		639 337	-	-	-	-	639 337			
Actif net		(102 898)	-	5 954	-	-	(96 944)			
Situation nette										
Excédent/ (Déficit) cumulé	18	(165 085)	20 253	5 954	-	-	(138 878)			
Réserves	18	62 187	(20 253)				41 934			
Total de la situation nette		(102 898)	-	5 954	-	-	(96 944)			

(En milliers d'USD)	Note	<u>Correction d'erreur/Ajustement</u>				<u>Change- ment de convention comptable</u>	31 déc. 2016 (après retraite- ment)		
		Présenté au 31 déc. 2016	Gains/ (Pertes) de change latent(e)s	Paiement anticipé d'indem- nités pour frais d'études	Reclas- sement de passifs				
État des résultats financiers (extraits)									
Produits des opérations avec contrepartie directe									
Produits avec contrepartie directe	19	7 267	-	-	-	(863)	6 405		
Total des produits des opérations avec contrepartie directe		7 267	-	-	-	(863)	6 405		
Charges									
Avantages et autres dépenses de personnel	20	389 408	-	(5 954)	-	(458)	382 996		
Consultants	20	230 621	-	-	-	(75)	230 546		
Voyages	20	94 251	-	-	-	(90)	94 161		
Services contractuels	20	271 307	-	-	-	(21)	271 286		
Fournitures et consommables utilisés	20	162 990	-	-	-	(10)	162 980		
Autres charges	20	25 586	-	-	-	(210)	25 376		
Total des charges		1 240 818	-	(5 954)	-	(863)	1 234 000		
Charges et produits non opérationnels									
Revenus/(Dépenses) des placements	21	(7 845)	20 253	-	-	-	12 408		
Total des charges et produits non opérationnels		(42 097)	20 253	-	-	-	(21 844)		
Excédent de la période		173 252	20 253				193 505		
État des variations de la situation nette (extraits)									
Excédent/ (Déficit) cumulé		(165 085)	20 253	5 954	-	-	(138 878)		
Gains/(Pertes) latent(e)s cumulé(e)s sur les placements disponibles à la vente	18	45 055	(20 253)	-	-	-	24 802		
Total de la situation nette		(102 898)	-	5 954	-	-	(96 944)		

IPSAS 35, États financiers consolidés; IPSAS 36, Participations dans les sociétés associées et des entreprises conjointes; IPSAS 37, Accords conjoints; IPSAS 38, Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités

2.62. Pour établir ses états financiers de 2017, l'Organisation a adopté les normes IPSAS 35, *États financiers consolidés*; IPSAS 37, *Accords conjoints*; et IPSAS 38, *Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités*, qui remplacent les normes IPSAS 6, *États financiers consolidés et individuels*; IPSAS 7, *Comptabilisation des participations dans des entités associées*; et IPSAS 8, *Participations dans des co-entreprises*. Cette évolution touche principalement la méthode selon laquelle les relations avec d'autres entités et leurs accords sont évaluées et présentés dans les états financiers. Aucune de ces modifications n'a eu d'incidence significative sur les états financiers de l'Organisation.

Conséquence de l'adoption des normes IPSAS 35 à 38

2.63. Les produits et les charges en relation avec le Codex Alimentarius ont été retirés des comptes, conformément aux directives de la norme IPSAS 37, *Accords conjoints*, entraînant un retraitement à la baisse de 0,9 million d'USD des produits et des charges au 31 décembre 2016. Cette opération n'a eu aucune conséquence sur l'excédent net au 31 décembre 2016 ni sur l'État de la situation financière.

Note 3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En milliers d'USD)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Fonds en banque et titres du marché monétaire	163 730	88 764
Dépôts à court terme	355 002	455 002
Équivalents de trésorerie détenus par les gestionnaires de placements	171 897	140 947
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	690 629	684 713

3.1. Du fait de la disponibilité immédiate ou à court terme de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, aucun risque significatif de taux d'intérêt ou de crédit n'est associé à ces soldes.

3.2. Sur le total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, un montant de (0,1) million d'USD (0,2 million d'USD en 2016) est détenu dans des monnaies qui ne sont pas immédiatement convertibles en d'autres monnaies. Ces soldes sont conservés pour répondre aux nécessités liées aux activités et aux projets que l'Organisation mène dans les divers pays où elle est présente. Des fonds en banque pour un montant approximatif de 0,7 million d'USD (0,7 million d'USD aussi en 2016) sont actuellement soumis à des restrictions pour différentes raisons opérationnelles.

Note 4. Placements et instruments financiers dérivés

Placements

4.1. Les placements de l'Organisation se décomposent comme suit:

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Éléments courants		
Placements détenus à des fins de transaction		
Obligations d'État	477 666	492 937
Obligations d'entreprise	24 984	26 173
Créances hypothécaires titrisées	6 628	8 681
Autres	-	-
Total des placements détenus à des fins de transaction	509 278	527 791
Instruments financiers dérivés	747	(2 990)
Total des éléments courants	510 025	524 801
Éléments non courants		
Placements disponibles à la vente		
Obligations d'État	192 386	171 226
Obligations d'entreprise	43 762	37 674
Actions	286 636	234 050
Total des placements disponibles à la vente	522 784	442 950
Total des éléments non courants	522 784	442 950

4.2. Les placements détenus par l'Organisation à des fins de transaction sont classés dans les placements à court terme en fin d'année, car ils sont effectivement gérés à court terme pour préserver le capital des donateurs des fonds fiduciaires et dégager des gains. En outre, ces placements sont généralement disponibles et nécessaires pour financer les opérations courantes, et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les pertes et profits latents constatés sur le portefeuille à court terme sont présentés dans l'État des résultats financiers.

4.3. Les placements disponibles à la vente de l'Organisation sont classés dans les placements à long terme en fin d'année et comptabilisés à leur juste valeur. Les pertes et gains latents constatés sur ce type de placements sont présentés dans l'État de la situation financière. Les placements disponibles à la vente sont destinés à financer non pas les opérations courantes de l'Organisation, mais les prestations dues au personnel après la cessation de service. Ils ne sont pas soumis à des restrictions juridiques distinctes et ne constituent pas des actifs du régime tels que définis dans la norme IPSAS 39 consacrée aux avantages du personnel.

4.4. Les principaux mouvements enregistrés sur l'ensemble des placements durant l'année sont les suivants:

(En milliers d'USD)	Solde au 31 déc. 2016	Achats/ (Cessions) net(te)s	Frais de gestion	Intérêts perçus	Écarts réalisés	Écarts latents (autres)	Écarts latents (change)	Solde au 31 déc. 2017
Placements détenus à des fins de transaction								
Placements à revenu fixe	527 791	(22 310)	(1 030)	5 715	(1 441)	553	-	509 278
Placements disponibles à la vente								
Actions	234 050	(423)	(738)	6 257	18 566	28 924	-	286 636
Placements à revenu fixe	208 900	(4 525)	(659)	3 322	10 561	173	18 375	236 148
Total des placements	970 741	(27 257)	(2 427)	15 294	27 686	29 650	18 375	1 032 062

4.5. Le coût, les gains ou pertes latent(e)s et la juste valeur des placements disponibles à la vente, par catégories de placements, sont les suivants:

(En milliers d'USD)	31 déc. 2017			31 déc. 2016		
	Coût	Gains/(Pertes) latent(e)s sur les placements disponibles à la vente	Juste valeur	Coût	Gains/(Pertes) latent(e)s sur les placements disponibles à la vente	Juste valeur
Placements disponibles à la vente						
Obligations d'État	185 107	7 278	192 385	176 579	(5 353)	171 226
Obligations d'entreprise et autres	42 725	1 037	43 762	39 746	(2 072)	37 674
Actions	243 471	43 165	286 636	219 808	14 242	234 050
Total des placements disponibles à la vente	471 303	51 480	522 783	436 133	6 817	442 950

4.6. Les gains latents de 51,5 millions d'USD constatés au 31 décembre 2017 (6,8 millions d'USD de gains en 2016) sont principalement dus à des conditions de marché très favorables aux actions et aux placements à revenu fixe. À cela s'est ajouté l'effet, favorable également, de la variation du taux de change EUR/USD sur le portefeuille de placements à revenu fixe au cours de l'année 2017, l'euro ayant progressé d'un peu plus de 14 pour cent par rapport au dollar sur cette période. Un gain latent de 51,1 millions d'USD a été enregistré dans la situation nette et la différence de 0,4 million d'USD, correspondant aux pertes de change latentes cumulées sur les portefeuilles de titres de créance, a été enregistrée directement dans l'État des résultats financiers durant la période au cours de laquelle ces pertes se sont produites.

Instruments financiers dérivés

4.7. L'Organisation ajoute des instruments financiers dérivés à son portefeuille de placements pour y atténuer le risque de change. Ces instruments comprennent des contrats à terme, des options et des contrats d'échange. Cette catégorie de placements ne comprend aucun produit dérivé à long terme.

4.8. La valeur nominale représente la valeur du contrat. La valeur nominale et la juste valeur des instruments financiers dérivés sont les suivantes:

(En milliers d'USD)	31 déc. 2017		31 déc. 2016	
	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur
Actif				
Contrats à terme	-	-	6 457	27
Contrats d'échange	227 246	1 134	-	-
Total des instruments financiers dérivés inscrits à l'actif	227 246	1 134	6 457	27
Passif				
Contrats à terme	(10 674)	(130)	-	-
Contrats d'échange	(18 952)	(257)	(352 551)	(3 017)
Total des instruments financiers dérivés inscrits au passif	(29 626)	(387)	(352 551)	(3 017)

Note 5. Créances issues d'opérations sans contrepartie directe

(En milliers d'USD)	31 déc. 2017		31 déc. 2016	
Créances courantes				
Contributions ordinaires à recevoir				
Contributions des États Membres		182 174		74 798
Fonds de roulement		36		36
Compte de réserve spécial		2 288		2 288
Provision pour créances douteuses		(19 338)		(19 951)
Total des contributions ordinaires à recevoir		165 160		57 171
Contributions volontaires à recevoir				
Contributions volontaires		158 870		124 741
Provision pour créances douteuses		(8 832)		(8 545)
Total des contributions volontaires à recevoir		150 038		116 196
Autres créances				
Autres créances		4 100		4 223
Provision pour créances douteuses		(3 159)		(3 309)
Total des autres créances		941		914
Total des créances courantes		316 139		174 281
Contributions ordinaires à recevoir non courantes				
Contributions d'États Membres au titre du Programme ordinaire		637		890
Total des contributions ordinaires à recevoir non courantes		637		890
Total des créances issues d'opérations sans contrepartie directe		316 776		175 171

5.1. Certains États Membres ont des plans de versement de leurs contributions qui s'étendent sur plus d'un an à partir du 31 décembre 2017. Les montants dus postérieurement au 31 décembre 2017 s'élèvent à 0,6 million d'USD et ont été classés dans les créances non courantes. La hausse de 107,4 millions d'USD de la valeur des contributions ordinaires non acquittées par les États Membres depuis le 31 décembre 2016 est principalement due à des retards dans le versement des contributions des principaux donateurs en 2017.

5.2. L'augmentation du montant des créances correspondant à des contributions volontaires résulte principalement de la progression de cette forme de financement au cours de l'année.

5.3. La provision pour créances douteuses est constituée sur la base d'une estimation des sommes dont on a tout lieu de penser qu'elles ne seront pas recouvrées aux conditions auxquelles la dette a été contractée.

(En milliers d'USD)	Solde au 31 déc. 2016	Dotation	Compta- bilisation en pertes	Reprise de provision	Solde au 31 déc. 2017
Contributions ordinaires à recevoir					
Contributions des États Membres	(17 628)	(4 544)	-	5 157	(17 015)
Fonds de roulement	(35)	-	-	-	(35)
Compte de réserve spécial	(2 288)	-	-	-	(2 288)
Total des contributions ordinaires à recevoir	(19 951)	(4 544)	-	5 157	(19 338)
Contributions volontaires à recevoir					
Contributions volontaires	(8 545)	(296)	-	9	(8 832)
Total des contributions volontaires à recevoir	(8 545)	(296)	-	9	(8 832)
Autres créances					
Autres créances	(3 309)	-	-	150	(3 159)
Total des autres créances	(3 309)	-	-	150	(3 159)
Total de la provision pour créances douteuses	(31 805)	(4 840)	-	5 316	(31 329)

5.4. La balance âgée des créances se présente comme suit:

(En milliers d'USD)	Valeur comptable	< 1 an	1-3 ans	3-5 ans	> 5 ans
Créances courantes					
Contributions ordinaires à recevoir					
Contributions des États Membres	182 173	157 011	11 804	1 398	11 960
Fonds de roulement	36	-	-	-	36
Compte de réserve spécial	2 288	-	-	-	2 288
Provision pour créances douteuses	(19 338)	-	(4 544)	(510)	(14 284)
Total des contributions ordinaires à recevoir	165 160	157 011	7 261	888	-
Contributions volontaires à recevoir					
Contributions volontaires	158 870	84 466	33 650	29 969	10 785
Provision pour créances douteuses	(8 832)	(287)	-	-	(8 545)
Total des contributions volontaires à recevoir	150 038	84 179	33 650	29 969	2 240
Autres créances					
Autres créances	4 100	213	728	49	3 110
Provision pour créances douteuses	(3 159)	-	-	(49)	(3 110)
Total des autres créances	941	213	728	-	-
Total des créances courantes	316 139	241 403	41 639	30 857	2 240
Contributions ordinaires à recevoir non courantes					
Contributions d'États Membres au titre du Programme ordinaire	637	637	-	-	-
Total des contributions ordinaires à recevoir non courantes	637	637	-	-	-
Total des créances	316 776	242 040	41 639	30 857	2 240

5.5. Les arriérés de contributions (ordinaires) concernent 12 pays menacés de perdre leur droit de vote et s'élèvent à 4,9 millions d'USD. La FAO ne dispose d'aucune sûreté garantissant le paiement des différentes contributions, mais les règles et règlements de l'Organisation interdisent que l'arriéré de contribution d'un État Membre soit égal ou supérieur aux contributions dues par lui pour les deux années civiles précédentes. Les actions prévues par les règles et procédures comprennent la perte des droits de vote, l'inéligibilité au Conseil et la perte d'un siège au Conseil.

5.6. La diminution nette de la provision de 6,7 millions d'USD constatée durant l'année 2017 résulte principalement du recouvrement de contributions d'États Membres.

5.7. Les autres créances comprennent principalement des contributions de contrepartie en espèces des gouvernements et des projets financés en commun avec d'autres organisations internationales, dans lesquels l'Organisation effectue des paiements au nom de ces tierces parties.

Note 6. Créesances issues d'opérations avec contrepartie directe

(En milliers d'USD)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Sommes à recevoir de l'ONU et d'autres organisations	8 297	9 299
À déduire: Provision pour créances douteuses	(1 133)	(1 223)
Total des créances issues d'opérations avec contrepartie directe	7 164	8 076

6.1. Les créances issues d'opérations avec contrepartie directe concernent des dépenses à recouvrer auprès des autres organismes ayant leur siège à Rome, à savoir le FIDA et le Programme alimentaire mondial (PAM), pour des services administratifs fournis par la FAO, ainsi que des refacturations de services collectifs de distribution aux entreprises ayant des bureaux dans les locaux du siège de la FAO (librairie, agence de voyages, etc.), entre autres.

Provision pour créances douteuses

(En milliers d'USD)	Solde au 31 déc. 2016	Dotation	Compta- bilisation en pertes	Reprise de provision	Solde au 31 déc. 2017
Sommes à recevoir de l'ONU et d'autres organisations	(1 223)	-	55	35	(1 133)
Total de la provision pour créances douteuses issues d'opérations avec contrepartie directe	(1 223)	-	55	35	(1 133)

6.2. La balance âgée des créances se présente comme suit:

(En milliers d'USD)	Valeur comptable	< 1 an	1-3 ans	3-5 ans	> 5 ans
Sommes à recevoir de l'ONU et d'autres organisations	8 297	7 164	79	665	389
À déduire: Provision pour créances douteuses	(1 133)	-	(79)	(665)	(389)
Total des créances issues d'opérations avec contrepartie directe	7 164	7 164	-	-	-

Note 7. Paiements anticipés et autres actifs

(En milliers d'USD)	31 déc. 2017	31 déc. 2016 (après retraitement)
Créances du personnel	19 910	19 597
Paiements anticipés	12 793	13 143
Autres actifs	9 394	7 732
À déduire: Provision pour créances douteuses	(1 321)	(1 306)
Total des paiements anticipés et autres actifs	40 776	39 166
Total des éléments courants	40 306	38 171
Total des éléments non courants	470	995
Total des paiements anticipés et autres actifs	40 776	39 166

7.1. Le total des paiements anticipés et autres actifs au 31 décembre 2017 comprend des créances du personnel, des paiements anticipés et d'autres actifs. Les créances du personnel correspondent à des avances consenties sur les salaires ou les indemnités pour frais d'études, ou à l'occasion de voyages, tandis que les paiements anticipés se composent en grande partie d'acomptes versés à des prestataires de services en vertu de protocoles d'accord approuvés. Les autres actifs regroupent principalement des intérêts créditeurs échus sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisation et sur ses portefeuilles de placements. Les montants de 2016 ont été retraités pour corriger une erreur commise au cours de la période précédente et concernant le calcul des paiements anticipés de 2016 correspondant à des indemnités pour frais d'études (voir l'explication détaillée dans la note 2.60).

7.2. Les engagements courants devraient être utilisés ou recouvrés dans un délai d'un an à compter de la date de clôture.

Provision pour créances douteuses

(En milliers d'USD)	Solde au 31 déc. 2016	Dotation	Compta- bilisation en pertes	Reprise de provision	Solde au 31 déc. 2017
Créances du personnel	(707)	(15)	-	-	(722)
Autres actifs	(599)	-	-	-	(599)
Total de la provision constituée sur les paiements anticipés et autres actifs	(1 306)	(15)	-	-	(1 321)

Note 8. Stocks

(En milliers d'USD)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Intrants destinés à des projets	7 155	8 296
Publications	694	931
Autres	51	120
Total des stocks	7 900	9 347

8.1. Pour l'année terminée le 31 décembre 2017, l'Organisation a comptabilisé 144,7 millions d'USD en charges pour des intrants destinés à des projets (143,0 millions d'USD en 2016) et 3,7 millions d'USD pour des publications utilisées durant la période (2,3 millions d'USD en 2016). Les intrants consommés

comprennent 0,6 million d'USD de stocks cédés sans contrepartie (0,8 million d'USD en 2016). Aucun intrant agricole n'est devenu obsolète du fait de changements dans les besoins des projets en 2017 (0,3 million d'USD en 2016).

Note 9. *Immobilisations corporelles*

(En milliers d'USD)	Solde au 31 déc. 2016	Entrées	Sorties	Dotation aux amortisse- ments	Solde au 31 déc. 2017
Coût historique des immobilisations corporelles					
Mobilier et agencements	1 845	371	(265)	-	1 951
Machines et matériel	5 273	993	(241)	-	6 025
Ordinateurs et matériel informatique	17 171	716	(1 923)	-	15 964
Véhicules à moteur	54 246	8 934	(9 033)	-	54 147
Bâtiments	3 357	460	-	-	3 817
Améliorations locatives	3 288	504	(87)	-	3 705
Immobilisations en cours de construction	511	992	(703)	-	800
Total du coût historique des immobilisations corporelles	85 691	12 970	(12 252)	-	86 409
Amortissements cumulés					
Mobilier et agencements	(1 545)	-	257	(105)	(1 393)
Machines et matériel	(3 731)	-	219	(567)	(4 079)
Ordinateurs et matériel informatique	(15 590)	-	1 879	(1 054)	(14 765)
Véhicules à moteur	(39 535)	-	6 923	(5 422)	(38 034)
Bâtiments	(417)	-	-	(166)	(583)
Améliorations locatives	(347)	-	(15)	(228)	(590)
Total des amortissements cumulés	(61 165)	-	9 263	(7 542)	(59 444)
Immobilisations corporelles nettes	24 526	12 970	(2 989)	(7 542)	26 965

9.1. L'Organisation applique les dispositions transitoires prévues dans la norme IPSAS 17. À ce titre, un total de 7,9 millions d'USD d'immobilisations corporelles entièrement amorties a été transféré dans les états financiers de 2017 (13,3 millions d'USD en 2016) et pris en compte dans les soldes d'ouverture; cela concernait les catégories suivantes: Mobilier et agencements (coût et amortissements cumulés de 0,03 million d'USD), Machines et matériel (0,4 million d'USD), Ordinateurs et matériel informatique (1,6 million d'USD) et Véhicules à moteur (5,8 millions d'USD). Les immobilisations corporelles restant à intégrer correspondent à du mobilier et des agencements, des machines et du matériel et des véhicules à moteur acquis après 2009 et avant 2014, ainsi qu'à des ordinateurs et du matériel informatique acquis après 2011 et avant 2014. La FAO utilisera les cinq ans de la période de transition pour mettre en place les procédures nécessaires à la publication d'une information complète et exacte sur les immobilisations corporelles. En 2018, dernière année de la période de transition, un montant approximatif de 5,2 millions d'USD d'immobilisations sera comptabilisé.

9.2. En 2017, des immobilisations en cours pour un montant de 0,7 million d'USD ont été achevées et mises en service (aucune en 2016).

9.3. Les 12,3 millions d'USD d'entrées sont des biens acquis en 2017 (9,9 millions d'USD en 2016). Dans les sorties d'immobilisations corporelles, 2,3 millions d'USD (1,8 million d'USD en 2016) résultent de transferts de propriété au profit de bénéficiaires (gouvernements hôtes, ONG ou autres organisations destinataires) participant à des projets spéciaux (1,2 million d'USD en 2016). Les autres sorties correspondent à des dons, de l'obsolescence, des pertes accidentelles et d'autres comptabilisations en pertes.

Des immobilisations entièrement amorties, pour un coût de 38,7 millions d'USD, étaient en service fin 2017 (26 millions d'USD en 2016).

9.4. L'Organisation teste les immobilisations corporelles au moyen d'indicateurs de recouvrabilité pour en évaluer la dépréciation. Ces tests n'ont pas permis de détecter de pertes de valeur sur l'année.

9.5. Les charges à payer correspondant aux engagements d'achat d'immobilisations corporelles arrêtés au 31 décembre 2017 s'élèvent à 0,7 million d'USD (0,2 million d'USD en 2016). Les immobilisations figurant dans les états financiers de l'Organisation et qui restent détenues en vue de leur sortie représentent un coût total de 1,1 million d'USD (0,3 million d'USD en 2016) et un amortissement cumulé de même montant.

Note 10. Immobilisations incorporelles

<i>(En milliers d'USD)</i>	Solde au 31 déc. 2016	Entrées	Sorties	Amortissement	Solde au 31 déc. 2017
Coût historique des immobilisations incorporelles					
Logiciels acquis à l'extérieur	779	272	(64)	-	987
Logiciels développés en interne	6 129	902	-	-	7 032
Immobilisations incorporelles en cours de développement	391	1 716	(902)	-	1 204
Total du coût historique des immobilisations incorporelles	7 299	2 890	(966)	-	9 223
Amortissements cumulés					
Logiciels acquis à l'extérieur	(349)	-	21	(186)	(514)
Logiciels développés en interne	(2 180)	-	-	(1 304)	(3 484)
Total des amortissements cumulés	(2 529)	-	21	(1 490)	(3 998)
Immobilisations incorporelles nettes	4 770	2 890	(945)	(1 490)	5 225

10.1. Au 31 décembre 2017, le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations incorporelles achetées ou développées par l'Organisation s'élèvent respectivement à 9,2 millions d'USD (7,3 millions d'USD en 2016) et 4,0 millions d'USD (2,5 millions d'USD en 2016). En 2017, des projets de développement logiciel représentant 0,9 million d'USD ont été menés à bien et mis en exploitation (0,4 million d'USD en 2016).

10.2. La FAO procède à un test de dépréciation lorsque les circonstances indiquent que ce test est nécessaire. Ces tests n'ont pas permis de détecter de pertes de valeur sur l'année.

Note 11. Dettes et charges à payer

(En milliers d'USD)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Dettes		
Comptes créditeurs	19 348	24 782
Agence de transfert d'espèces	4 362	965
Transferts de flux de trésorerie	(44)	213
Total des dettes	23 666	25 960
Charges à payer		
Commandes d'achat	111 818	71 973
Ressources humaines hors personnel	26 298	22 203
Voyages	9 228	6 219
Paie	354	401
Autres charges à payer	2 699	5 435
Total des charges à payer	150 397	106 231
Total des dettes et charges à payer	174 063	132 191

11.1. Les dettes correspondent aux sommes dues pour des biens et des services pour lesquels des factures ont été reçues. Les charges à payer correspondent à des biens et des services qui ont été reçus par la FAO ou fournis à celle-ci durant la période considérée, mais qui n'ont pas été facturés en vue de leur paiement.

Note 12. Contributions reçues d'avance

(En milliers d'USD)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Contributions ordinaires des États Membres reçues d'avance	45 521	30 040
Contributions volontaires reçues d'avance	260 273	411 384
Contributions au titre du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement (SFERA)	43 005	46 011
Total des contributions reçues d'avance	348 799	487 435

12.1. Les contributions ordinaires des États Membres reçues d'avance sont des fonds versés par les États Membres en règlement de contributions dues au titre de l'année à venir.

12.2. Les contributions volontaires reçues d'avance correspondent à des fonds versés par des donateurs au titre d'un accord de contribution.

12.3. Les contributions volontaires reçues sous conditions ne sont comptabilisées en produits qu'à mesure que les conditions en question sont remplies.

12.4. Les fonds fiduciaires comprennent aussi des activités menées au titre du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement (SFERA), établi en mai 2003 pour permettre de fournir un appui rapide à ce type d'activités. Le SFERA est financé par des contributions volontaires.

Note 13. Passifs liés aux avantages du personnel

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2017	31 déc. 2016 (après retraitemen)t
Passifs courants liés aux avantages du personnel		
Congé annuel	11 845	11 661
Voyage de congé dans les foyers	1 757	1 436
Autres avantages à court terme du personnel	4 028	4 786
Total des passifs courants liés aux avantages du personnel	17 630	17 883
Passifs non courants liés aux avantages du personnel		
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi		
Assurance maladie après la cessation de service	1 395 850	1 192 347
Fonds des indemnités de départ	58 107	59 947
Régime des indemnités pour cessation de service	52 462	49 368
Total des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	1 506 419	1 301 662
Autres passifs non courants liés aux avantages du personnel		
Fonds de réserve du plan d'indemnisation du personnel	21 000	17 537
Total des passifs non courants liés aux avantages du personnel	1 527 419	1 319 199
Total des passifs liés aux avantages du personnel	1 545 049	1 337 082

Évaluation des passifs liés aux avantages du personnel

13.1. Les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et les autres passifs non courants liés aux avantages du personnel sont déterminés par des actuaires professionnels indépendants, tandis que les passifs courants de ce type sont calculés par la FAO sur la base des données personnelles et des paiements effectués par le passé. Au 31 décembre 2017, les passifs liés aux avantages du personnel s'élevaient au total à 1 545,0 millions d'USD (1 337,1 millions d'USD en 2016), dont 1 527,4 millions calculés par les actuaires (1 319,2 millions d'USD en 2016) et 17,6 millions calculés par la FAO (17,9 millions d'USD en 2016). La FAO a choisi de présenter toutes les obligations au titre des avantages du personnel qui font l'objet d'une évaluation actuarielle dans les passifs non courants compte tenu des difficultés pratiques que soulèverait l'emploi d'une autre méthode d'affectation.

Au 31 décembre 2017, l'Organisation a reclassé les soldes dus au titre des salaires, des traitements et des cotisations de sécurité sociale, les transférant des «Autres passifs courants» dans les «Passifs liés aux avantages du personnel» courants, conformément à la norme IPSAS 39.

Passifs courants liés aux avantages du personnel

13.2. Cette catégorie de passifs comprend les salaires, les traitements, les indemnités ainsi que les congés annuels et congés maladie rémunérés.

Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi

Régime des indemnités pour cessation de service

13.3. Ces indemnités sont dues aux membres du personnel des services généraux en poste au Siège, qui ont droit, lors de la cessation de service, à une indemnité équivalant à 1/12 de leur traitement annuel net final par année de service entre le 1^{er} janvier 1975 et le 31 décembre 1990, plus 1/13,5 de ce même traitement par année de service à compter du 1^{er} janvier 1991. La Caisse des indemnités pour cessation de service fait l'objet d'examens actuariels destinés à établir le niveau des obligations auxquelles elle doit faire face et les taux de cotisation recommandés.

Fonds des indemnités de départ

13.4. Les indemnités de départ comprennent le paiement des jours de congé annuel acquis, de la prime de rapatriement, des dépenses de voyage liées au rapatriement et des frais de déménagement de tous les membres du personnel remplissant les conditions requises, ainsi que du capital décès. Le Fonds des indemnités de départ fait l'objet d'examens actuariels destinés à établir le niveau des obligations auxquelles il doit faire face et les taux de cotisation recommandés. Les indemnités de licenciement ne sont pas comprises dans l'évaluation, conformément aux normes IPSAS.

Assurance maladie après la cessation de service

13.5. L'assurance maladie après la cessation de service offre une couverture mondiale des dépenses médicales nécessaires aux anciens membres du personnel et aux personnes à leur charge remplissant les conditions requises. L'obligation correspondante représente la valeur actuelle de la part incomptant à l'Organisation des coûts d'assurance médicale des retraités et des droits à prestations après cessation de service déjà acquis par le personnel en activité. La Caisse d'assurance maladie après cessation de service (AMACS) fait l'objet d'examens actuariels destinés à établir le niveau des obligations auxquelles elle doit faire face et les taux de cotisation recommandés.

Autres passifs non courants liés aux avantages du personnel

Fonds de réserve du plan d'indemnisation du personnel

13.6. Les versements au titre du plan d'indemnisation du personnel sont dus aux membres du personnel et aux personnes à leur charge en cas de décès, d'accident ou de maladie imputable au service et, dans certains cas, en complément des pensions d'invalidité et de réversion payées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Le Fonds de réserve du plan d'indemnisation du personnel (FRPI) fait

l'objet d'examens actuariels destinés à établir le niveau des obligations y afférentes et les taux de cotisation recommandés.

Hypothèses et méthodes actuarielles

13.7. Les hypothèses et les méthodes décrites ci-après ont été utilisées pour déterminer la valeur des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et autres passifs non courants liés aux avantages du personnel.

	Détail	
Méthodes actuarielles		
AMACS	Unités de crédit projetées au prorata de la durée de service.	
RICS	Unités de crédit projetées.	
FID	Versement en compensation des jours de congé annuel accumulés, voyage de rapatriement et frais de déménagement: unités de crédit projetées, la période d'affectation utilisée aux fins du calcul allant de la date d'entrée en fonction à la date de cessation de service; prime de rapatriement, capital décès et indemnité de licenciement payable avant l'âge minimum de départ en retraite: unités de crédit projetées, calculées sur la base de la formule de prestation effectivement appliquée; l'indemnité de licenciement payable après l'âge minimum de départ en retraite est exclue de l'évaluation actuarielle et comptabilisée au moment où l'événement se produit.	
FRPI	Coût correspondant à une année de prestations.	
La FAO a utilisé une courbe de rendement reposant sur la courbe des obligations Univers de bonne qualité d'Aon Hewitt pour le taux d'actualisation à l'extérieur de la zone euro et sur celle de l'iBoxx Euro Zone pour le taux dans la zone euro.		
Taux d'actualisation		
RICS	2017	2016
FID	1,1 %	1,2 %
AMACS	2,7 %	2,8 %
FRPI	2,5 %	2,7 %
	3,7 %	4,1 %
Taux d'inflation (indice général des prix)		
RICS	2017	2016
FID	1,8 %	2,5 %
AMACS	2,1 %	2,5 %
FRPI	1,9 %	2,5 %
	2,2 %	2,5 %
Taux d'inflation des dépenses médicales		
	Au 31 décembre 2017, l'augmentation anticipée des dépenses médicales s'établit à 4,6 % pour 2018, puis baisse de 0,1 point de pourcentage tous les 2 ans pour atteindre 4,1 % en 2030, puis baisse de 0,1 point de pourcentage chaque année pour atteindre 3,7 % à partir de 2033.	
	Au 31 décembre 2016, l'augmentation anticipée des dépenses médicales s'établissait à 5,0 % pour 2017, puis baissait de 0,1 point de pourcentage tous les 2 ans pour atteindre 4,4 % en 2029, puis baissait de 0,1 point de pourcentage tous les 3 ans pour atteindre 4,0 % à partir de 2041.	
Taux de change EUR/USD au comptant en fin d'année	1,195 (1,046 en 2016)	
Espérance de vie	Fondée sur les tables de mortalité de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.	

Rapprochement de l'obligation au titre des prestations définies

13.8. Les tableaux ci-après présentent des informations et une analyse supplémentaires relatives aux passifs liés aux avantages du personnel, d'après le calcul des actuaires.

(En milliers d'USD)	AMACS	FID	RICS	FRPI	Total
Obligation nette au titre des prestations définies au 31 décembre 2016	1 192 347	59 947	49 368	17 537	1 319 199
Coût des prestations au titre des services rendus pour l'année terminée le 31 décembre 2017	33 038	5 930	3 147	395	42 510
Intérêts débiteurs pour l'année terminée le 31 décembre 2017	31 815	1 563	573	692	34 643
Montant brut des prestations effectivement versées pour l'année terminée le 31 décembre 2017	(24 594)	(7 929)	(6 025)	(1 525)	(40 073)
Réévaluation (démographique) pour l'année terminée le 31 décembre 2017	139 723	1 487	(46)	1 204	142 368
Réévaluation (financière) pour l'année terminée le 31 décembre 2017	23 521	(2 891)	5 445	2 697	28 772
Obligation nette au titre des prestations définies au 31 décembre 2017	1 395 850	58 107	52 462	21 000	1 527 419

13.9. Les réévaluations démographiques tiennent principalement à une mise à jour des tables de mortalité de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, consécutive à l'accroissement de l'espérance de vie. Les réévaluations financières qui ont une incidence notable sur la valeur des passifs liés aux avantages du personnel pour l'année terminée le 31 décembre 2017 comprennent une progression plus faible de l'évolution anticipée des taux de dépenses de santé et des sommes effectivement remboursées, compensée par la variation du taux de change EUR-USD et une baisse des taux d'actualisation aboutissant à une augmentation nette de la valeur des obligations contractées.

Montants annuels de charges comptabilisés

13.10. Les montants annuels de charges comptabilisés dans l'État des résultats financiers, sous les rubriques «Avantages et autres dépenses de personnel» et «Produits financiers / (Charges financières)» respectivement, sont les suivants:

(En milliers d'USD)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Coûts des prestations au titre des services rendus	42 510	36 886
(Gain)/Coût des services passés/(Gain) constaté au titre des périodes de service antérieures	-	(2 628)
Réévaluations (démographiques et financières)	3 901	(117)
Intérêts débiteurs	34 643	35 634
Total des charges comptabilisées	81 054	69 775

13.11. En 2017, l'Organisation a enregistré une perte actuarielle de 3,9 millions d'USD dans l'État des résultats financiers (gain de 0,1 million d'USD en 2016), en rapport avec le Fonds de réserve du plan d'indemnisation du personnel, et une perte supplémentaire de 167,2 millions d'USD dans la situation nette au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (170,3 millions d'USD en 2016).

13.12. En 2018, l'Organisation a changé les dispositions de partage des coûts qu'elle applique, ce qui devrait réduire les dépenses pour le régime à long terme d'environ 5 pour cent. Ces changements seront pris en compte pour la première fois dans l'évaluation au 31 décembre 2018.

Plan AMACS – analyse de sensibilité

13.13. Les trois principales hypothèses d'évaluation du plan d'assurance maladie après la cessation de service sont les suivantes:

- i) le taux de change de l'euro en dollar des États-Unis;
- ii) le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle des prestations qui seront versées au titre du Plan dans l'avenir;
- iii) le taux d'inflation des dépenses médicales.

13.14. Une variation de 1 point de pourcentage du taux d'actualisation et du taux d'inflation des dépenses médicales aurait les effets suivants sur l'obligation au titre des prestations définies:

<i>(En milliers d'USD)</i>	Taux de change	Taux d'actualisation	Taux final d'inflation des dépenses médicales	
			3,7 % par an	4,7 % par an
1,195 USD pour 1 EUR		2,5 %	1 395 850	1 701 355
1,095 USD pour 1 EUR		2,5 %	1 475 626	1 798 591
1,195 USD pour 1 EUR		1,5 %	1 718 504	2 094 627
1,095 USD pour 1 EUR		1,5 %	1 816 720	2 214 339

13.15. Une variation de 1 point de pourcentage du taux d'actualisation et du taux d'inflation des dépenses médicales aurait les effets suivants sur le coût des services rendus au cours de la période:

<i>(En milliers d'USD)</i>	Taux de change	Taux d'actualisation	Taux final d'inflation des dépenses médicales	
			3,7 % par an	4,7 % par an
1,195 USD pour 1 EUR		2,5 %	36 615	51 069
1,095 USD pour 1 EUR		2,5 %	38 708	53 988
1,195 USD pour 1 EUR		1,5 %	51 232	71 455
1,095 USD pour 1 EUR		1,5 %	54 160	75 539

Fonds des indemnités de départ (FID) – analyse de sensibilité

13.16. La principale hypothèse d'évaluation du FID est le taux d'actualisation utilisé afin de déterminer la valeur actuelle des prestations qui seront payées par le fonds dans l'avenir.

13.17. Une réduction de 1 point de pourcentage du taux d'actualisation aurait les effets suivants sur l'obligation au titre des prestations définies:

<i>(En milliers d'USD)</i>	Obligation au titre des prestations définies
Taux d'actualisation	
2,7 %	58 107
1,7 %	62 628

13.18. Une variation de 1 point de pourcentage du taux d'actualisation et du taux d'inflation des dépenses médicales aurait les effets suivants sur le coût des services rendus au cours de la période:

<i>(En milliers d'USD)</i>	Taux d'actualisation	Coût des services rendus au cours de la période
	2,7 %	6 242
	1,7 %	6 769

Régime des indemnités pour cessation de service (RICS) – analyse de sensibilité

13.19. La principale hypothèse d'évaluation du régime RICS est le taux d'actualisation utilisé afin de déterminer la valeur actuelle des prestations qui seront payées par le régime dans l'avenir.

13.20. Une réduction de 1 point de pourcentage du taux d'actualisation aurait les effets suivants sur l'obligation au titre des prestations définies:

<i>(En milliers d'USD)</i>	Taux d'actualisation	Obligation au titre des prestations définies
	1,1 %	52 462
	0,1 %	56 765

13.21. Une variation de 1 point de pourcentage du taux d'actualisation et du taux d'inflation des dépenses médicales aurait les effets suivants sur le coût des services rendus au cours de la période:

<i>(En milliers d'USD)</i>	Taux d'actualisation	Coût des services rendus au cours de la période
	1,1 %	3 141
	0,1 %	3 472

Fonds de réserve du plan d'indemnisation du personnel (FRPI) – analyse de sensibilité

13.22. La principale hypothèse d'évaluation du plan d'indemnisation du personnel est le taux d'actualisation utilisé afin de déterminer la valeur actuelle des prestations qui seront payées par le fonds dans l'avenir.

13.23. Une réduction de 1 point de pourcentage du taux d'actualisation aurait les effets suivants sur l'obligation au titre des prestations définies:

<i>(En milliers d'USD)</i>	Taux d'actualisation	Obligation au titre des prestations définies
	3,7 %	21 000
	2,7 %	24 014

13.24. Une variation de 1 point de pourcentage du taux d'actualisation et du taux d'inflation des dépenses médicales aurait les effets suivants sur le coût des services rendus au cours de la période:

(En milliers d'USD)	Coût des services rendus au cours de la période
Taux d'actualisation	
3,7 %	420
2,7 %	503

Financement futur

13.25. Les montants destinés à financer l'assurance maladie après cessation de service pour 2016-2017 ont été mis en recouvrement pour partie en EUR (67 pour cent) et pour partie en USD (33 pour cent), conformément à la règle de répartition monétaire applicable à cet élément de passif. Les fonds perçus ont été transférés en vue de leur placement à long terme sur la base du pourcentage que représente le financement de l'AMACS dans le montant total des contributions effectivement reçues des Membres. En 2017, les sommes ainsi transférées se sont élevées à 1,5 million d'USD et 2,9 millions d'EUR (2,7 millions d'USD et 4,6 millions d'EUR en 2016). Les placements à long terme et tout revenu qu'ils produisent servent à garantir que des fonds suffisants seront disponibles pour financer, en premier lieu, le régime des indemnités pour cessation de service (RICS) et le Fonds de réserve du plan d'indemnisation du personnel (FRPI). Tous les placements supplémentaires et les revenus qu'ils produisent sont ensuite affectés d'abord à l'AMACS, puis au FID. Au 31 décembre 2017, le financement tant de l'AMACS que du FID reste insuffisant. L'affectation des placements à long terme au financement des régimes, compte tenu des avances sur le RICS consenties au personnel, est présentée dans le tableau ci-après.

(En milliers d'USD)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Financé en totalité par les placements à long terme affectés		
FRPI	21 000	17 536
RICS	52 462	49 368
Total financé en totalité par les placements à long terme affectés	73 462	66 904
Financé en partie par les placements à long terme affectés		
AMACS	460 882	376 736
Total financé en partie par les placements à long terme affectés	460 882	376 736
Total des obligations financées	534 344	443 640
Non financé par les placements à long terme affectés		
AMACS	934 968	815 611
FID	58 107	59 947
Total non financé par les placements à long terme affectés	993 075	875 558

13.26. En 2017, 7,1 millions d'USD ont été mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer les obligations liées à l'AMACS (7,1 millions d'USD aussi en 2016). La diversification des catégories d'actifs, de la composition par monnaie et de la duration des placements à long terme de la FAO est déterminée conformément aux paramètres utilisés pour évaluer les obligations incombant à l'Organisation.

Calendrier d'échéances

13.27. Le tableau ci-après présente le calendrier d'échéances des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et d'autres passifs non courants liés aux avantages du personnel, exprimées en valeur nominale:

(En milliers d'USD)	AMACS	FID	RICS	FRPI	Total
Échéances					
0-5 ans	178 049	26 554	21 021	6 708	232 332
6-10 ans	227 995	18 326	18 882	6 017	271 220
11-15 ans	270 672	12 655	8 542	5 135	297 004
16-20 ans	296 108	8 329	5 494	4 221	314 152
21-25 ans	302 974	4 205	2 620	3 471	313 270
26-30 ans	292 222	1 446	465	2 873	297 006
Plus de 30 ans	870 241	458	101	9 580	880 380
Total	2 438 261	71 793	57 125	38 005	2 605 364

Note 14. Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

14.1. Les Statuts de la Caisse stipulent que le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode des groupes avec entrants. Ces évaluations ont essentiellement pour objectif de déterminer si les actifs actuels et le montant estimatif des actifs futurs de la Caisse seront suffisants pour lui permettre de faire face à ses obligations.

14.2. L'obligation financière de l'Organisation à l'égard de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies consiste à verser la cotisation prescrite, au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement fixé à 7,9 pour cent pour les participants et 15,8 pour cent pour les organisations membres), et toute part des paiements éventuels à effectuer pour couvrir le déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Chaque organisation affiliée doit apporter, pour couvrir ce déficit, un montant proportionnel au total des cotisations qu'elle a payées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation.

14.3. En 2017, la Caisse a déterminé qu'il y avait eu des anomalies dans les données de recensement ayant servi à l'évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2015. En conséquence, renonçant à titre exceptionnel à observer le cycle biennal normal, la Caisse a décidé d'extrapoler pour la quatrième année consécutive l'évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2013 pour établir ses états financiers de 2016. Une évaluation actuarielle au 31 décembre 2017 est en cours.

14.4. L'extrapolation effectuée à partir des données de participation des quatre années, du 31 décembre 2013 au 31 décembre 2016, a abouti à un taux de financement des obligations actuarielles par les actifs constitués à cet effet, hors ajustement futur des pensions, de 150,1 pour cent (127,5 pour cent dans l'évaluation de 2013). Ce taux était de 101,4 pour cent (91,2 pour cent dans l'évaluation de 2013) en tenant compte du système actuel d'ajustement des pensions.

14.5. Ayant examiné l'équilibre actuariel de la Caisse, l'Actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2016, d'effectuer les versements en cas de déficit prévus à l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des actifs était supérieure à celle de la totalité des obligations de la Caisse. En outre, la valeur de marché de ses actifs dépassait la valeur actuarielle du total de ses obligations.

à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

14.6. Si les dispositions de l'article 26 étaient invoquées en raison d'un déficit actuariel, que ce soit durant le fonctionnement ou en raison de la cessation du régime des pensions de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les paiements compensatoires que chaque organisation affiliée aurait à verser seraient proportionnels au total des cotisations qu'elle aurait payées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation. Le montant total des cotisations versées à la Caisse au cours des trois années qui précèdent (2014, 2015 et 2016) a été de 6 751,0 millions d'USD, dont 2,4 pour cent acquittés par la FAO.

14.7. En 2017, les cotisations versées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ont été de 53,0 millions d'USD (52,5 millions d'USD en 2016). Les cotisations dues en 2018 sont estimées à 53,1 millions d'USD.

14.8. Le Comité des commissaires aux comptes vérifie chaque année les comptes de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et en rend compte au Comité mixte de la Caisse et à l'Assemblée générale des Nations Unies. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses investissements qui peuvent être consultés sur son site Web (www.unjspf.org).

Note 15. Obligations locatives (contrats de location simple)

15.1. Pour l'année terminée le 31 décembre 2017, le montant total des loyers payés en vertu de contrats de location simple est de 6,3 millions d'USD (7,6 millions d'USD en 2016). Au 31 décembre 2017, le cumul des obligations locatives immobilières à payer dans les années à venir s'élève à 5,3 millions d'USD (4,7 millions d'USD en 2016). Les obligations ci-après ne comprennent pas les transactions relatives à des contrats de location nominaux. Les loyers dus sur les différentes périodes sont les suivants:

(En milliers d'USD)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Dans un délai de 12 mois	2 887	2 819
Plus d'un an et moins de cinq ans	2 394	1 696
Au-delà de la période de cinq ans	8	226
Total des obligations locatives	5 289	4 741

Note 16. Provisions et passifs éventuels

16.1. Les provisions constituées par l'Organisation comprennent les éléments suivants:

(En milliers d'USD)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Conflits du travail et autres réclamations	777	1 347
Négociations et arbitrages en cours	-	60
Total des provisions et passifs éventuels	777	1 407

16.2. Les mouvements des provisions sur 2017 ont été les suivants:

(En milliers d'USD)	Solde au 31 déc. 2016	Dotation	Compta- bilisation en pertes	Reprise de provision	Solde au 31 déc. 2017
Conflits du travail et autres réclamations	1 347	9	(22)	(557)	777
Négociations et arbitrages en cours	60	8	(23)	(45)	-
Total des provisions	1 407	17	(45)	(602)	777

Conflits du travail et autres réclamations

16.3. Dans le cours de ses opérations normales, la FAO reçoit des réclamations, liées à des conflits dans le cadre du travail ou sur des contrats. L'Organisation entend défendre dûment sa position dans toutes ces affaires, mais ne saurait exclure la possibilité que ces réclamations génèrent des passifs. Le montant total des pertes possibles est de l'ordre de 1,0 million d'USD (1,3 million d'USD en 2016).

Négociations et arbitrages en cours

16.4. Au 31 décembre 2017, l'Organisation n'a aucun litige en cours avec des fournisseurs.

Note 17. Autres passifs

(En milliers d'USD)	31 déc. 2017	31 déc. 2016 (après retraitement)
Éléments courants		
Règlements concernant le personnel	29	29
Dettes diverses	352	392
Total des éléments courants	381	421
Éléments non courants		
Contributions volontaires reçues d'avance	-	6 148
Obligations à l'égard du personnel	19 684	20 036
Fonds de roulement	25 745	25 745
Total des éléments non courants	45 429	51 929
Total des autres passifs	45 810	52 351

17.1. La ligne «Règlements concernant le personnel» représente des opérations liées à des remboursements à la Mutuelle de crédit. Au 31 décembre 2017, l'Organisation a reclassé les soldes dus au titre des salaires, des traitements et des cotisations de sécurité sociale, les transférant des «Autres passifs courants» dans les «Passifs liés aux avantages du personnel» courants, conformément à la norme IPSAS 39.

17.2. Le Fonds de roulement a pour objet i) de concéder des avances remboursables au Fonds général, afin de financer les dépenses inscrites au budget en attendant le recouvrement des contributions correspondantes; ii) de couvrir les dépenses à caractère d'urgence non prévues au budget de l'exercice en cours; et iii) de consentir des prêts aux fins autorisées par le Conseil dans des cas particuliers. Le montant autorisé du Fonds de roulement, initialement fixé par la résolution 15/91 à 25 millions d'USD, s'est ensuite trouvé majoré en raison des contributions à ce fonds acquittées par les nouveaux États Membres. Le Fonds est présenté comme un passif car, lorsqu'un État se retire de l'Organisation, le montant qui apparaît à son compte au fonds de

roulement lui est remboursé après liquidation des obligations financières que cet État peut avoir envers l'Organisation.

Fonds de roulement

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Montant autorisé à l'ouverture et à la clôture de la période	25 793	25 793
Solde à l'ouverture et à la clôture de la période	25 745	25 745

17.3. Aucun nouvel État n'a adhéré à l'Organisation en 2017, et le Fonds de roulement n'a pas été utilisé durant l'année. Le montant autorisé est une partie des cotisations mises en recouvrement auprès des États Membres et le solde comprend les versements correspondants.

Note 18. Réserves

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2017	31 déc. 2016 (après retraitement)
Compte de réserve spécial	17 559	17 559
Gains latents sur les placements	51 100	24 802
Réserve relative aux gains/(pertes) actuariel(le)s	(167 666)	(427)
Total des réserves	(99 007)	41 934

18.1. Le Compte de réserve spécial est destiné à protéger le Programme de travail de l'Organisation contre les effets des dépenses supplémentaires non inscrites au budget qu'entraîneraient des fluctuations négatives de change et des tendances inflationnistes non prévues. La Conférence, par sa résolution 13/81, a fixé le montant autorisé du Compte de réserve spécial à 5 pour cent du budget opérationnel effectif de l'exercice biennal suivant. Ce montant était de 50,3 millions d'USD au 31 décembre 2017.

18.2. Les gains latents concernent les placements disponibles à la vente. Des gains latents de 26,3 millions d'USD sur les placements (14,9 millions d'USD de pertes en 2016) sont comptabilisés dans la situation nette. La part de gains latents cumulés relative au taux de change constatée sur les portefeuilles de dettes a été de 0,4 million d'USD (18,0 millions d'USD au 31 décembre 2016). Elle est comptabilisée dans l'État des résultats financiers, conformément aux normes comptables en vigueur, sur la période sur laquelle l'événement s'est produit. L'augmentation des gains latents sur les placements est due aux valeurs de marché actuelles. Les montants de 2016 ont été retraités pour corriger une erreur commise au cours de la période précédente et concernant la constatation des pertes de change latentes nettes sur les titres de créance (voir l'explication détaillée dans la note 2.59).

18.3. La réserve relative aux pertes et gains actuariels résulte de l'augmentation ou de la diminution soit de la valeur actuelle d'une obligation au titre des prestations définies, soit de la juste valeur d'actifs du régime y afférents. Au cours de l'année terminée le 31 décembre 2017, 167,2 millions d'USD de pertes actuarielles ont été comptabilisées dans la situation nette (170,3 millions d'USD en 2016) et 3,9 millions de pertes supplémentaires (0,1 million d'USD en 2016) a été constaté dans l'État des résultats financiers, en rapport avec le Fonds de réserve du plan d'indemnisation du personnel.

Note 19. Produits

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2017	31 déc. 2016 (après retraitement)
Produits sans contrepartie directe		
Contributions des États Membres	478 200	487 424
Contributions volontaires		
Contributions au titre des fonds fiduciaires	1 052 703	897 546
Contributions au fonds du PNUD	4 150	204
Total des contributions volontaires	1 056 853	897 750
Autres produits sans contrepartie directe		
Contributions ordinaires des Membres associés	21	20
Activités financées en commun	19 541	18 887
Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements	1 463	1 633
Dons en nature	48 050	43 183
Total des autres produits sans contrepartie directe	69 075	63 723
Total des produits sans contrepartie directe	1 604 128	1 448 897
Produits avec contrepartie directe	8 037	6 406
Total des produits	1 612 615	1 455 303

19.1. La résolution 6/2015 adoptée par la Conférence a approuvé l'ouverture de crédits à hauteur de 1 005,6 millions d'USD à l'appui du Programme de travail tel que proposé par le Directeur général pour 2016-2017. Ces crédits budgétaires, auxquels s'ajoutait un montant de 14,1 millions d'USD destiné à financer l'amortissement de l'assurance maladie après la cessation de service et desquels se déduisait le montant estimé des recettes accessoires (5,0 millions d'USD), ont été inscrits au budget comme devant être couverts par les contributions des États Membres, pour un montant total de 1 014,8 millions d'USD. Le total des contributions a donné lieu à la mise en recouvrement fractionnée de 546,1 millions d'USD et de 384,2 millions d'EUR (équivalant à 468,7 millions d'USD, au taux de change budgétaire de 1,22 USD pour 1 EUR). La différence entre les contributions effectivement mises en recouvrement, soit 478,2 millions d'USD, et les montants approuvés par la Résolution de la Conférence, soit 1 005,6 millions d'USD, vient du fait que seuls les produits correspondant à une année de l'exercice biennal ont été comptabilisés. À cela s'ajoute la différence entre le taux de change opérationnel de l'ONU, qui était de 1,05 USD / 1 EUR au moment de la mise en recouvrement des 384,2 millions d'EUR, et le taux de change utilisé pour le budget.

19.2. Le principe d'une mise en recouvrement fractionnée des contributions a été approuvé par la Conférence dans sa résolution 11/2003 et a été appliqué pour la première fois aux contributions des États Membres durant l'exercice 2004-2005. Sur le total des contributions exprimé en USD qui figure dans l'État des résultats financiers, environ 54 pour cent ont été recouvrés en USD et 46 pour cent en EUR en 2017 (idem en 2016).

19.3. Les autres produits sans contrepartie directe comprennent essentiellement les dons en nature que représentent les locaux mis à disposition gracieusement à Rome (31,7 millions d'USD – 26,5 millions d'USD en 2016) et ailleurs dans le monde (14,8 millions d'USD – 15,2 millions d'USD en 2016); ainsi que les activités financées en commun, principalement avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et la Banque asiatique de développement. Une charge de 46,5 millions d'USD (41,7 millions d'USD en 2016) a été enregistrée en contrepartie de ces dons en nature immobiliers.

19.4. Sur le solde de 1,5 million d'USD de dons en nature (1,5 million d'USD aussi en 2016), 0,6 million d'USD (0,7 en 2016) correspond aux intérêts créditeurs non servis sur le Fonds de roulement de 25,7 millions d'USD (25,7 aussi en 2016), qui constitue un prêt octroyé par les États Membres à des conditions avantageuses. Une charge de 0,6 million d'USD (0,7 million d'USD en 2016) a été comptabilisée en contrepartie en intérêts débiteurs, calculés à 2,5 pour cent (2,7 pour cent en 2016) à l'aide du taux d'actualisation de l'assurance maladie après la cessation de service. Les autres dons en nature reçus comprennent 0,6 million d'USD de stocks (0,8 million d'USD en 2016) et 0,3 million d'USD d'immobilisations corporelles (rien en 2016).

19.5. Les produits avec contrepartie directe comprennent principalement le remboursement à l'Organisation de dépenses effectuées pour le compte de tiers, notamment d'autres organisations internationales auxquelles des services sont fournis dans divers domaines: médical, sécurité sociale, juridique et administratif. Le montant des produits avec contrepartie directe de la période précédente a été retraité (d'où un écart de 0,9 million d'USD) en raison de l'adoption de la norme IPSAS révisée sur les *Accords conjoints*.

19.6. En 2017, suite à la fin de la période d'application des dispositions transitoires autorisées par la norme IPSAS 23 concernant les contributions volontaires, l'Organisation a comptabilisé en produits le solde de 120,4 millions d'USD correspondant aux projets classés dans la catégorie (contributions volontaires) «Antérieures à 2014 – achèvement prévu après 2016». Les produits correspondant aux contributions volontaires «Postérieures à 2013» sont comptabilisés en application des normes IPSAS, ce qui fait que l'Organisation est désormais en totale conformité avec la norme IPSAS 23.

Note 20. Charges

20.1. Les avantages et autres dépenses de personnel comprennent tous les droits à rémunération et indemnité acquis par le personnel relevant du Programme ordinaire et le personnel de projet des catégories Fonctionnaires du cadre organique et Services généraux.

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2017	31 déc. 2016 (après retraitement)
Avantages et autres dépenses de personnel		
Traitements de base	186 102	189 551
Indemnité de poste	46 177	49 361
Assurance maladie	36 027	26 692
Régime des pensions	52 981	52 535
Plan d'indemnisation du personnel	393	427
Indemnité de licenciement	6 144	6 395
Indemnité pour cessation de service	3 059	3 199
Indemnité pour frais d'études	15 285	14 785
Personnel n'appartenant pas au cadre organique et recruté sur le plan local	2 852	2 422
Voyages autorisés	7 415	6 636
Remboursement de l'impôt national sur le revenu	2 542	2 555
Allocation pour personnes à charge	12 631	5 401
Primes d'installation, d'affectation et de mobilité	12 154	9 514
Autres avantages et dépenses de personnel	15 628	13 523
Total des avantages et autres dépenses de personnel	399 390	382 996

20.2. Les indemnités pour charges de famille ont nettement augmenté en 2017 en raison de l'application du barème des traitements unifié aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, qui supprime le traitement des fonctionnaires ayant des charges de famille, remplacé par des indemnités pour conjoint et enfants à charge.

20.3. Le montant des «Avantages et autres dépenses de personnel» de 2016 a été retraité (d'où un écart de 6,0 millions d'USD) en raison d'une erreur concernant le calcul des paiements anticipés correspondant à des indemnités pour frais d'études (voir l'explication détaillée dans la note 2.60). Plusieurs autres postes de charges de 2016 ont été retraités, pour un montant total de 0,9 million d'USD, suite à la révision de la norme IPSAS sur les *Accords conjoints*.

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2017	31 déc. 2016 (après retraitement)
Consultants		
Recrutés sur le plan international	90 912	85 710
Recrutés sur le plan local	90 851	80 342
Personnel national affecté à des projets	66 917	61 206
Autres dépenses de consultants	11 484	3 288
Total des consultants	260 164	230 546

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2017	31 déc. 2016 (après retraitement)
Voyages		
Voyages de service	25 014	22 199
Consultants	43 397	35 102
Réunions des organes directeurs	40 042	31 908
Autres frais de voyage	5 825	4 952
Total des frais de voyage	114 278	94 161

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Dotation aux amortissements et aux provisions		
Amortissement des immobilisations corporelles	7 542	6 694
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 490	1 291
Provision pour dépréciation d'actifs à longue durée de vie	-	4
Total de la dotation aux amortissements et aux provisions	9 032	7 989

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Dépenses de formation		
En cours d'emploi	5 850	5 936
Autres dépenses de formation	36 630	28 430
Total des dépenses de formation	42 480	34 366

20.4. La formation en cours d'emploi correspond au coût de la formation sur le lieu de travail dispensée dans les bureaux extérieurs en relation avec des projets de terrain. Les autres dépenses de formation comprennent le coût du matériel pédagogique et les dépenses liées à la participation à des cours de formation hors site, y compris les frais d'hébergement et les indemnités journalières de subsistance.

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2017	31 déc. 2016 (après retraitement)
Services contractuels		
Services	105 306	55 321
Réparation et entretien	21 525	30 420
Loyers	8 510	7 354
Locaux constituant des dons en nature	46 502	41 721
Communications et informatique	7 450	7 082
Protocoles d'accord	145 674	118 867
Autres services contractuels	12 372	10 521
Total des services contractuels	347 339	271 286

20.5. Ces services correspondent principalement à des contrats conclus dans le cadre de projets et intéressent notamment les domaines suivants: statistiques, protection de l'environnement et déchets, agriculture, protection et irrigation des cultures, et pêche et aquaculture. L'augmentation par rapport à 2016 traduit un plus grand recours, en 2017, à des interventions fondées sur des transferts de type monétaire (transferts en espèces, programmes de distribution de bons et activités espèces contre travail, notamment) lors de la mise en œuvre des projets.

20.6. Les protocoles d'accord comprennent notamment les éléments suivants: services de recherche et enquêtes scientifiques (39,6 millions d'USD – 32,3 millions d'USD en 2016); distribution d'intrants et micro-infrastructures communautaires (33,7 millions d'USD – 22,3 millions d'USD en 2016); formation des bénéficiaires (27,6 millions d'USD – 26,4 millions d'USD en 2016); et renforcement des capacités des institutions publiques nationales (25,0 millions d'USD – 18,9 millions d'USD en 2016).

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Dons et autres transferts versés		
Exécution nationale avec les gouvernements	25 910	20 692
Contributions à des activités administratives communes des Nations Unies	5 815	3 572
Autres dons et transferts versés	226	36
Total des dons et autres transferts versés	31 951	24 300

20.7. La rubrique «Exécution nationale avec les gouvernements» correspond à des fonds transférés par avance à des partenaires d'intervention pour la mise en œuvre partielle ou totale de projets confiés à la FAO.

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2017	31 déc. 2016 (après retraitement)
Fournitures et consommables utilisés		
Services collectifs	4 054	3 803
Entretien et exploitation des véhicules	5 070	5 282
Stocks distribués	148 345	145 274
Stocks vendus	121	154
Stocks comptabilisés en pertes	-	262
Fournitures et consommables	11 550	8 205
Total des fournitures et consommables utilisés	169 140	162 980

20.8. Au cours de l'année terminée le 31 décembre 2017, la FAO a dépensé 31,8 millions d'USD en plantes et semences (40,0 millions d'USD en 2016); 16,9 millions d'USD en petit matériel (20,2 millions d'USD en 2016); 8,3 millions d'USD en engrais (7,3 millions d'USD en 2016); 10,5 millions d'USD en produits d'alimentation animale (8,1 millions d'USD en 2016); 21,0 millions d'USD en fournitures médicales et vétérinaires (15,3 millions d'USD en 2016); 7,9 millions d'USD en autres fournitures et équipements de terrain (12,7 millions d'USD en 2016); 12,8 millions d'USD en outillage agricole (9,0 millions d'USD en 2016); et 10,3 millions d'USD en animaux d'élevage (8,4 millions d'USD en 2016). Ces dépenses sont comprises dans la rubrique «Stocks distribués».

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2017	31 déc. 2016 (après retraitement)
Autres charges		
Provision pour créances douteuses	(901)	5 607
Provision pour éventualités diverses	(629)	(3 672)
Gains/(Pertes) actuariel(le)s	3 902	-
Assurance	1 252	1 373
Frais bancaires	1 458	1 323
Autres charges de fonctionnement	24 549	20 745
Total des autres charges	29 631	25 376

20.9. L'augmentation des gains/(pertes) actuariel(le)s est due aux nouvelles évaluations motivées par des changements dans les hypothèses financières et démographiques relatives au Fonds de réserve du plan d'indemnisation du personnel. La hausse des autres charges de fonctionnement s'explique principalement par la clôture en plus grand nombre de projets financés par des fonds fiduciaires et terminés. L'Organisation étant désormais en conformité totale avec la norme IPSAS 23, la comptabilisation de projets qui se terminent avec un solde de trésorerie remboursable aux donateurs entraîne la constatation d'une dépense (9,2 millions d'USD en 2017, 7,2 millions d'USD en 2016) destinée à contrebalancer les produits associés constatés sur les périodes précédentes. En outre, la perte réalisée sur la sortie d'immobilisations corporelles en 2017 (1,7 million d'USD) a été plus importante que l'année précédente (0,4 million d'USD), en raison du plus grand nombre d'opérations de ce type.

Note 21. Charges et produits non opérationnels

Revenus/(Dépenses) des placements

21.1. Le revenu des placements comptabilisé dans les autres produits et charges correspond au rendement des portefeuilles de placements détenus à des fins de transaction et disponibles à la vente, y compris les liquidités et quasi-liquidités reclassées en trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'État de la situation financière et les pertes enregistrées sur la juste valeur des instruments financiers dérivés.

21.2. Le rendement net des portefeuilles de placements détenus à des fins de transaction et de placements disponibles à la vente représente le produit retiré de ces placements, augmenté ou diminué des gains ou pertes réalisés par rapport à la valeur de marché en 2017.

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2017	31 déc. 2016 (après retraitement)
Rendement des placements détenus à des fins de transaction		
Intérêts créditeurs	11 542	7 865
(Moins-values) de cession	(684)	(3 734)
Honoraires et commissions versés	(1 743)	(713)
Gains/(Pertes) latent(e)s	555	2 625
Total du rendement des placements détenus à des fins de transaction	9 670	6 043
Rendement des placements disponibles à la vente		
Intérêts créditeurs et dividendes perçus	9 776	8 992
Gains/(Pertes) de change latent(e)s	18 375	(7 859)
Plus-values/(Moins-values) de cession	29 128	10 303
Honoraires et commissions versés	(1 397)	(696)
Total du rendement des placements disponibles à la vente	55 882	10 740
Gains/(Pertes) enregistré(e)s sur la juste valeur des instruments financiers dérivés		
Gains/(Pertes) enregistré(e)s sur la juste valeur des instruments financiers dérivés	4 402	(4 375)
Total des gains/(pertes) enregistré(e)s sur la juste valeur des instruments financiers dérivés	4 402	(4 375)
Total du revenu des placements	69 954	12 408

21.3. En 2017, la gestion prudente de la FAO visant un risque faible et des taux d'intérêt faibles mais en progression régulière ont généré un rendement total de 1,0 pour cent sur les placements détenus à des fins de transaction (0,6 pour cent en 2016), supérieur au 0,2 pour cent enregistré par l'indice de référence.

21.4. Le portefeuille des placements disponibles à la vente est constitué par les avoirs mis en réserve sur plusieurs décennies pour financer la part des obligations relatives au personnel qui incombe à l'organisation. La politique de placement actuelle indique que le portefeuille à long terme doit être composé à 50 pour cent d'actions et à 50 pour cent d'actifs à revenu fixe. La portion à revenu fixe est libellée en EUR, tandis que les actions sont en USD. Au cours de 2017, le portefeuille de placements disponibles à la vente a produit un rendement annuel de 19,6 pour cent, contre 20,6 pour cent pour l'indice de référence.

21.5. Les montants de 2016 ont été retraités pour corriger une erreur commise au cours de la période précédente et concernant la constatation des pertes de change latentes nettes sur les titres de créance (voir l'explication détaillée dans la note 2.59).

Gains et pertes de change

21.6. Le gain de change net de 14,3 millions d'USD (perte nette de 3,3 millions d'USD en 2016) représente le solde des différences de change supportées par l'Organisation durant l'année terminée le 31 décembre 2017. La majorité de ces écarts ont été générés par la quote-part en euros des contributions des États Membres et par la réévaluation des actifs et des passifs monétaires à la date de clôture des comptes.

Charges et produits financiers

(En milliers d'USD)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Intérêts créditeurs/(débiteurs)	(6 776)	(1 908)
Intérêts débiteurs liés aux obligations relatives au personnel	(34 643)	(35 633)
Total des intérêts créditeurs/(débiteurs)	(41 419)	(37 541)

21.7. Les charges financières de l'Organisation découlent principalement du fonctionnement des plans en faveur du personnel. Elles représentent l'accroissement de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, qui est dû au fait que l'on s'est rapproché d'une période de la date à laquelle les prestations devront commencer à être servies.

Note 22. Instruments financiers

22.1. Cette note présente l'information relative à l'exposition de l'Organisation à différents risques; aux politiques et procédures que celle-ci a mises en place pour mesurer et gérer ces risques; et à sa gestion du capital. Des informations quantitatives supplémentaires sont données à différents niveaux de ces états financiers.

Valeur des instruments financiers

(En milliers d'USD)	31 déc. 2017 Juste valeur et valeur comptable	31 déc. 2016 Juste valeur et valeur comptable
Actifs financiers		
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	509 278	527 791
Instruments financiers disponibles à la vente	522 784	442 950
Instruments financiers dérivés	747	(2 990)
Créances issues d'opérations sans contrepartie directe	322 992	175 171
Créances issues d'opérations avec contrepartie directe	7 564	8 076
Autres actifs	8 955	8 289
Trésorerie et équivalents de trésorerie	690 629	684 713
Total des actifs financiers	2 062 949	1 844 000
Passifs financiers		
Dettes et charges à payer	174 102	132 191
Autres passifs	1 578 974	1 371 624
Total des passifs financiers	1 753 076	1 503 815

22.2. La juste valeur des actifs et passifs financiers est définie comme le montant auquel les instruments pourraient être échangés dans une transaction courante entre des parties consentantes, autre qu'une vente forcée ou une liquidation. La juste valeur et la valeur comptable du portefeuille de placements sont identiques parce que ceux-ci sont évalués au prix du marché. La rubrique «Autres passifs» ne comprend pas les éléments sans incidence sur la trésorerie tels que les avances et les provisions pour congé annuel, qui ne donnent pas lieu à court terme à une sortie de trésorerie.

22.3. Les méthodes et hypothèses suivantes ont été retenues pour estimer les justes valeurs:

- i) La juste valeur des liquidités et dépôts à court terme, des créances et dettes commerciales et des autres actifs et passifs courants est proche de leur valeur comptable, compte tenu de leurs échéances rapprochées.

- ii) Les créances et emprunts à long terme, à taux fixe ou variable, sont évalués par l'Organisation sur la base de paramètres tels que les taux d'intérêt, les facteurs de risque spécifiques du pays, la solvabilité personnelle du client et les caractéristiques du risque. Cette évaluation sert ensuite à constituer des provisions qui prennent en compte les pertes subies sur ces créances et sur les taux d'intérêt liés à ceux du marché. Au 31 décembre 2017, la valeur comptable de ces créances, déduction faite des provisions, n'était pas substantiellement différente de leur juste valeur calculée.
- iii) La juste valeur des obligations et des bons cotés en Bourse repose sur le cours de ces titres à la date de clôture des comptes. Dans le cas des instruments non inscrits à la cote, des prêts consentis par les banques et autres passifs financiers, des obligations au titre des contrats de location-financement et des autres passifs financiers non courants, la juste valeur est estimée par une actualisation des flux de trésorerie futurs à l'aide des taux actuellement disponibles pour des dettes présentant des conditions, un risque de crédit et une échéance résiduelle comparables.
- iv) La juste valeur des actifs financiers découle du cours de ces actifs sur les marchés actifs.

Fiabilité de l'estimation de la juste valeur

22.4. La fiabilité de l'estimation de la juste valeur est donnée par un classement des cours du marché indiquant la facilité relative avec laquelle la valeur du placement détenu peut être réalisée.

22.5. L'Organisation utilise les trois niveaux suivants de fiabilité des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer et communiquer la juste valeur des instruments financiers:

- i) Niveau 1 – Techniques utilisant les cours sur des marchés actifs, non corrigés, d'actifs ou de passifs identiques.
- ii) Niveau 2 – Techniques utilisant des éléments d'évaluation autres que les cours de marché relevant du niveau 1 et qui sont obtenus soit directement (cours), soit indirectement (dérivés de cours) pour l'actif ou le passif considéré.
- iii) Niveau 3 – Techniques utilisant des éléments d'évaluation qui ont un effet non négligeable sur la juste valeur enregistrée, mais qui ne reposent pas sur des données de marché observables.

22.6. La majorité des instruments financiers de la FAO sont cotés sur des marchés actifs et se classent donc au niveau 1. Les instruments dérivés, qui se négocient de gré à gré, sont classés au niveau 2 parce que leur juste valeur est observable soit directement (sous la forme d'un cours), soit indirectement (elle peut être dérivée d'un cours). Les instruments ainsi classés au niveau 2 de fiabilité comprennent les contrats à terme utilisés comme couverture de change et les contrats dérivés détenus dans les portefeuilles gérés à l'extérieur.

Instruments financiers évalués à leur juste valeur

<i>(En milliers d'USD)</i>	<i>31 déc. 2017</i>			
	<i>Niveau 1</i>	<i>Niveau 2</i>	<i>Niveau 3</i>	<i>Total</i>
Actifs courants				
Actifs financiers évalués à leur juste valeur avec contrepartie en excédent ou déficit	509 278	-	-	509 278
Actifs financiers évalués à leur juste valeur avec contrepartie en situation nette	522 784	-	-	522 784
Instruments financiers dérivés	-	747	-	747
Passifs courants				
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
Total des instruments financiers évalués à leur juste valeur	1 032 062	747	-	1 032 809

(En milliers d'USD)	31 déc. 2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs courants				
Actifs financiers évalués à leur juste valeur avec contrepartie en excédent ou déficit	527 791	-	-	527 791
Actifs financiers évalués à leur juste valeur avec contrepartie en situation nette	442 950	-	-	442 950
Instruments financiers dérivés	-	(2 990)	-	(2 990)
Passifs courants				
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
Total des instruments financiers évalués à leur juste valeur	970 741	(2 990)	-	967 751

22.7. Aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 n'a été enregistré durant la période de présentation de l'information financière terminée le 31 décembre 2017.

Exposition de l'Organisation aux risques financiers

22.8. La FAO a élaboré des politiques de gestion des risques conformes à son Règlement financier et à ses règles de gestion financière. L'Organisation est exposée à divers risques financiers, dont les risques de marché (taux de change des devises et cours), de liquidité, de taux d'intérêt et de crédit. La politique de placement mise en place par la FAO a pour principal objectif de maximiser le rendement à long terme du portefeuille. L'Organisation examine la maximisation des rendements corrigés des risques et l'utilisation des indices de référence applicables pour évaluer les résultats obtenus par les gestionnaires chargés des placements.

Gestion des risques financiers

22.9. La gestion des risques financiers de l'Organisation est assurée au niveau central par le service de la trésorerie, qui applique les directives élaborées par le Comité des placements de la FAO et suit les conseils de la Banque mondiale. L'Organisation gère les risques associés à son portefeuille en communiquant des directives strictes à chacun des gestionnaires chargés d'actifs négociés sur le marché des actions et sur le marché des valeurs à revenu fixe, puis en veillant à ce qu'ils s'y conforment scrupuleusement. Ces directives précisent notamment les limites que les gestionnaires doivent respecter concernant leur degré d'exposition aux devises, aux classes d'actifs, au risque de taux d'intérêt, à la qualité du crédit et à la concentration du crédit des placements en actions; elles leur indiquent également le niveau de placement autorisé dans des instruments financiers dérivés. En outre, un examen détaillé de l'allocation stratégique des actifs de placement à long terme est effectué par des sociétés spécialisées dans le cadre d'une étude de gestion de l'actif et du passif. Des examens sont réalisés tous les cinq ans environ; la dernière étude a été menée à bien en 2013. Vers la fin de 2017, une nouvelle étude de gestion de l'actif et du passif a été commandée; ses résultats seront disponibles en 2018.

Risque de change

22.10. Le Siège de la FAO est situé dans la zone euro et l'Organisation gère des bureaux extérieurs dans le monde entier, chacun de ces bureaux engageant des dépenses dans la monnaie locale. Il en résulte qu'une partie substantielle des dépenses de la FAO sont libellées en devises (principalement l'euro), ce qui expose l'Organisation au risque de change inhérent aux fluctuations des taux de ces monnaies. En 2003, soucieuse d'atténuer le risque de change associé aux dépenses en euros du Programme ordinaire, l'Organisation a commencé à fixer une partie de la contribution de ses États Membres en dollars des États-Unis et une autre partie en euros. Depuis l'introduction de cette mise en recouvrement fractionnée des contributions, l'Organisation a recours à des contrats d'échange de devises (USD/EUR) conclus auprès de banques de contrepartie, afin de financer les retards de règlement en euros des États Membres. Compte tenu de sa

présence géographique mondiale, la FAO gère un niveau minimal d'actifs dans différentes monnaies locales, et tient ses livres en dollar des États-Unis, en euro et dans d'autres devises au Siège.

22.11. L'Organisation reçoit en outre des contributions volontaires à la fois en dollars des États-Unis et dans d'autres monnaies. En général, l'Organisation convertit ces montants immédiatement en dollars, dès la réception des fonds. Les dépenses engagées dans le cadre de projets financés par des contributions volontaires le sont aussi bien en dollar que dans d'autres monnaies. Les fonds détenus en dollars sont convertis en monnaie locale s'il y a lieu pour satisfaire aux obligations de l'Organisation. Aucun instrument financier dérivé n'est utilisé pour atténuer le risque associé.

22.12. Le tableau ci-après présente la valeur des actifs et passifs financiers de l'Organisation comptabilisés en devises, puis convertis en USD à la fin de l'année. Certains de ces actifs financiers sont libellés dans des monnaies malcommodes à utiliser («illiquides»), car difficilement convertibles en USD.

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2017				
	USD	EUR	Autres	Illiquides	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	651 104	36 439	3 214	(128)	690 629
Placements détenus à des fins de transaction	632 129	-	(122 851)	-	509 278
Placements disponibles à la vente	236 871	103 293	182 619	-	522 783
Instruments financiers dérivés	(88 798)	167 405	(77 860)	-	747
Total des actifs financiers	1 431 306	307 137	(14 878)	(128)	1 723 438

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2016				
	USD	EUR	Autres	Illiquides	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	673 172	14 352	(2 982)	171	684 713
Placements détenus à des fins de transaction	527 791	-	-	-	527 791
Placements disponibles à la vente	217 376	94 049	131 525	-	442 950
Instruments financiers dérivés	(79 391)	98 547	(22 146)	-	(2 990)
Total des actifs financiers	1 338 948	206 948	106 397	171	1 652 464

22.13. La FAO conclut des contrats de change à terme et des contrats d'échange pour gérer les flux de trésorerie à court terme des soldes en devises, de façon à réduire au minimum le risque de change. Au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, le montant total des positions ouvertes sur des instruments dérivés figurant dans les portefeuilles de placements gérés en interne, se décomposait comme suit:

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2017					
	Achat à terme (monnaie locale)	Achat à terme (USD)	Gain/ (Perte) latent(e) (USD)	Vente à terme (monnaie locale)	Vente à terme (USD)	Gain/ (Perte) latent(e) (USD)
Montant net acheté/vendu						
EUR	-	-	-	(25 000)	(30 013)	(387)
Total					(30 013)	(387)

(En milliers d'USD)	31 déc. 2016					
	Achat à terme (monnaie locale)	Achat à terme (USD)	Gain/ (Perte) latent(e) (USD)	Vente à terme (monnaie locale)	Vente à terme (USD)	Gain/ (Perte) latent(e) (USD)
Montant net acheté/vendu						
EUR	-	-	-	(36 114)	(37 996)	(190)
Total	-	-	-	(37 996)	(190)	

22.14. Conformément aux directives définies à leur intention, les gestionnaires de placements extérieurs ont recours à des contrats de change à terme de devises pour gérer le risque de change de certains groupes de titres à l'intérieur de chaque portefeuille. Au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, les valeurs nettes des instruments mis en place pour couvrir le risque de change des portefeuilles de placements disponibles à la vente ont été reclassées sous la rubrique «Instruments financiers dérivés» de l'État de la situation financière, et sont reprises ci-après de façon synthétique.

(En milliers d'USD)	31 déc. 2017						Total gain/ (perte) latent(e) (USD)
	Achat à terme (monnaie locale)	Achat à terme (USD)	Gain/ (Perte) latent(e) (USD)	Vente à terme (monnaie locale)	Vente à terme (USD)	Gain/ (Perte) latent(e) (USD)	
Montant net acheté/vendu							
Dollar australien (AUD)	1 179	922	24	(7 332)	(5 735)	(58)	(34)
Dollar canadien (CAD)	1 047	836	17	(11 244)	(8 981)	(206)	(189)
Couronne danoise (DKK)	-	-	-	(21 024)	(3 406)	(58)	(58)
Livre sterling (GBP)	687	930	10	(42 422)	(57 479)	(938)	(929)
Franc suisse (CHF)	197	203	2	(532)	(546)	(10)	(7)
EUR	143 740	173 065	2 519	(4 385)	(5 272)	(111)	2 408
Yen japonais (JPY)	318 893	2 834	(8)	(651 052)	(5 786)	2	(6)
Couronne norvégienne (NOK)	9 890	1 210	9	(7 868)	(963)	(9)	-
Dollar néo-zélandais (NZD)	2 023	1 438	39	(2 570)	(1 827)	(44)	(5)
Couronne suédoise (SEK)	10 427	1 275	30	(23 126)	(2 834)	(74)	(44)
Dollars des États-Unis (USD)	44 037	44 037	-	(132 835)	(132 835)	-	-
Peso mexicain (MXN)	9 745	496	(14)	(8 847)	(450)	13	(1)
Total	227 246	2 628	-	(226 114)	(1 494)	1 134	

(En milliers d'USD)	31 déc. 2016						
	Montant net acheté/vendu	Achat à terme (monnaie locale)	Achat à terme (USD)	Gain/ (Perte) latent(e) (USD)	Vente à terme (monnaie locale)	Vente à terme (USD)	Gain/ (Perte) latent(e) (USD)
Dollar australien (AUD)	1 947	1 408	(39)	(8 658)	(6 261)	231	192
Dollar canadien (CAD)	984	734	5	(10 242)	(7 642)	150	155
Couronne danoise (DKK)	-	-	-	(20 624)	(2 937)	28	28
Livre sterling (GBP)	2 323	2 872	(10)	(34 619)	(42 818)	208	198
Franc suisse (CHF)	325	320	(15)	(965)	(951)	16	1
EUR	147 123	155 502	(4 081)	(17 951)	(18 958)	357	(3 724)
Yen japonais (JPY)	328 275	2 817	(207)	(779 160)	(6 687)	540	333
Couronne norvégienne (NOK)	9 135	1 061	(16)	(1 177)	(137)	3	(13)
Dollar néo-zélandais (NZD)	1 073	748	(6)	(1 615)	(1 124)	28	22
Couronne suédoise (SEK)	14 394	1 586	12	(27 906)	(3 080)	5	17
Dollars des États-Unis (USD)	57 044	57 044	-	(136 435)	(136 435)	-	-
Peso mexicain (MXN)	9 600	465	(6)	(6 489)	(314)	(3)	(9)
Rand sud-africain (ZAR)	-	-	-	(204)	(15)	-	-
Total	224 557		(4 363)		(227 359)	1 563	(2 800)

22.15. Le risque de change sur les dépenses salariales futures est couvert par l'Organisation à l'aide du régime de mise en recouvrement fractionnée des contributions. Celle-ci n'a donc recours à aucun instrument financier pour atténuer son exposition au risque de change lié à ses dépenses de personnel. L'Organisation n'utilise pas non plus d'instrument financier pour couvrir le risque de change associé à ses créances et dettes. Ce type de risque peut aussi venir du fait que l'enregistrement des factures et celui des paiements correspondants se font dans des périodes comptables différentes. Tous les paiements reçus dans une monnaie différente du dollar des États-Unis sont convertis sur le marché au comptant.

Risque de cours des actions

22.16. Le risque de cours est le risque de baisse de la valeur d'un titre ou d'un portefeuille; il dépend de la volatilité des cours des actions détenues dans le portefeuille. L'Organisation s'efforce d'atténuer ce risque en veillant à la diversification de ses portefeuilles d'actions. Le tableau ci-après rend compte de cette diversification à la fin de la période et de la répartition de l'actif sur d'autres types de placements, pour les placements gérés à l'extérieur.

Secteur	Coût historique	Gains/(Pertes) latent(e)s	Valeur de marché	31 déc. 2017			En % des actions	En % du total
				Autres éléments à régulariser	Marché + autres à régulariser			
Actions								
Consommation discrétionnaire	27 963	5 335	33 298	45	33 343	12 %	2 %	
Consommation de base	20 484	920	21 404	38	21 442	7 %	1 %	
Énergie	15 520	2 756	18 276	20	18 296	6 %	1 %	
Sociétés financières	42 808	7 169	49 976	74	50 050	17 %	3 %	
Santé	26 829	3 006	29 835	36	29 871	10 %	2 %	
Industries	27 712	5 753	33 465	10	33 475	12 %	2 %	
Technologies de l'information	28 976	12 857	41 833	11	41 844	16 %	3 %	
Matériaux	14 513	2 578	17 091	10	17 101	6 %	1 %	
Fonds indiciens d'actions	10 290	1 624	11 914	2	11 916	4 %	1 %	
Services de télécommunications	8 172	23	8 195	33	8 228	3 %	1 %	
Services collectifs	11 852	(36)	11 816	55	11 871	4 %	1 %	
Services immobiliers	8 488	1 181	9 669	48	9 717	3 %	0 %	
Autre/Commission à payer	(136)	-	(136)	-	(136)	0 %	0 %	
Total des actions	243 471	43 166	286 636	382	287 018	100 %	18 %	
Titres hors actions								
Placements à revenu fixe	737 774	7 651	745 425	2 887	748 313		47 %	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	553 288	196	553 483	34	553 517		35 %	
Instruments financiers dérivés	-	1 134	1 134	-	1 134		0 %	
Total des titres hors actions	1 291 062	8 981	1 300 042	2 921	1 302 964		82 %	
Total des actifs détenus dans les portefeuilles gérés à l'extérieur	1 534 533	52 147	1 586 678	3 303	1 589 982		100 %	

Secteur (En milliers d'USD)	31 déc. 2016						
	Coût historique	Gains/(Pertes) latent(e)s	Valeur de marché	Autres éléments à régulariser	Marché + autres à régulariser	En % des actions	En % du total
Actions							
Consommation discrétionnaire	26 903	1 954	28 857	50	28 906	12,3 %	1,8 %
Consommation de base	21 871	680	22 551	46	22 596	9,6 %	1,4 %
Énergie	8 871	448	9 319	8	9 326	4,0 %	0,6 %
Sociétés financières	33 011	2 027	35 038	56	35 095	15,0 %	2,2 %
Santé	18 965	953	19 918	21	19 940	8,5 %	1,3 %
Industries	27 021	1 129	28 150	22	28 172	12,0 %	1,8 %
Technologies de l'information	27 068	8 768	35 836	12	35 848	15,3 %	2,3 %
Matériaux	18 499	544	19 043	60	19 103	8,2 %	1,2 %
Fonds indiciens d'actions	17 538	(2 972)	14 566	-	14 567	6,2 %	0,9 %
Services de télécommunications	7 448	(173)	7 275	17	7 292	3,1 %	0,5 %
Services collectifs	8 189	106	8 295	16	8 310	3,5 %	0,5 %
Autres	4 424	778	5 202	5	5 208	2,2 %	0,3 %
Commission à payer	-	-	-	228	228	0,1 %	0,1 %
Total des actions	219 808	14 242	234 050	541	224 591	100 %	14,9 %
Titres hors actions							
Placements à revenu fixe	745 333	(8 643)	736 691	2 401	739 092		46,9 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	602 261	186	602 447	263	602 710		38,2 %
Instruments financiers dérivés	-	(2 800)	(2 800)	-	(2 800)		-
Total des titres hors actions	1 347 594	(11 257)	1 336 338	2 664	1 339 002		85,1 %
Total des actifs détenus dans les portefeuilles gérés à l'extérieur	1 567 402	2 985	1 570 388	3 205	1 563 593		100,0 %

Risque de taux d'intérêt

22.17. Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Organisation cherche à obtenir un rendement concurrentiel par rapport au marché sur son portefeuille de placements, mais la protection et la liquidité du capital prévalent sur le taux de rendement.

22.18. L'horizon de placement est fondé sur les besoins prévus par l'Organisation en matière de liquidité; cela vaut aussi pour le portefeuille de placements à long terme disponibles à la vente, dont le principal objectif doit être de financer la part des prestations dues au personnel qui incombe à l'Organisation. Dans ce contexte, et compte tenu de son style de placement prudent, visant un risque faible, et de la situation prédominante sur les marchés en 2016, la FAO a obtenu un rendement annuel total de 1,0 pour cent sur son portefeuille à court terme (0,6 pour cent en 2016), contre 0,8 pour cent pour l'indice de référence, et de 19,6 pour cent sur son portefeuille à long terme, contre 20,6 pour cent pour l'indice de référence. L'Organisation est exposée aux variations des taux d'intérêt sur les instruments financiers à taux variable et sur les actifs à revenu fixes.

Risque de crédit

22.19. Le risque de crédit renvoie au cas où la contrepartie manquerait à ses obligations contractuelles, entraînant une perte financière pour la FAO; ce risque concerne principalement les placements, les prêts, les créances ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisation. L'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 était la suivante:

(En milliers d'USD)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Placements	745 425	736 691
Trésorerie et équivalents de trésorerie	690 629	684 713
Créances issues d'opérations sans contrepartie directe	322 992	175 171
Créances issues d'opérations avec contrepartie directe	7 564	8 076
Autres actifs	8 955	8 289
Exposition maximale au risque de crédit	1 775 565	1 612 940

Politique de l'Organisation relative aux instruments financiers autorisés

22.20. Pour gérer son risque dans ce domaine, l'Organisation évalue la qualité du crédit des tierces parties auprès desquelles elle place des fonds, s'appuyant pour ce faire sur sa politique de placement, qui définit les types d'instruments financiers autorisés et fixe des plafonds de placement par émetteur en fonction de la qualité du crédit de celui-ci.

22.21. Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est géré à l'aide d'un ensemble de critères de sélection des banques, conçu pour évaluer la sécurité de l'établissement, sa réputation, son acceptation et son respect des lois et règlements locaux et internationaux, et, selon qu'il convient, les notations qui lui sont attribuées par les agences d'évaluation financière reconnues. Le tableau ci-après présente la concentration du risque de crédit de l'Organisation par note de crédit.

(En milliers d'USD)	31 déc. 2017						Notation des crédits à court terme Moody's/ S&P P-1/A-1	Total par instrument
	Aaa	Aa	A	Baa	Non noté			
Obligations d'entreprise	3 539	11 737	23 579	29 916	-	-		68 771
Organismes publics	119 914	89 876	4 999	-	2 800	-		217 589
Obligations d'État	36 345	231 736	-	1 808	-	-		269 889
Obligations d'État indexées	15 465	124 851	2 411	8 065	-	-		150 792
Créances hypothécaires titrisées garanties par l'État	1 883	2 106	2 640	-	-	-		6 629
Obligations de collectivités territoriales	17 960	5 588	8 480	-	-	-		32 028
Commission à payer	-	-	-	-	(273)	-		(273)
Total des instruments	195 106	465 894	42 109	39 789	2 527	-		745 425

Instrument	31 déc. 2016						Total par instrument
	Aaa	Aa	A	Baa	Non noté	Notation des crédits à court terme Moody's/S&P P-1/A-1	
Obligations d'entreprise	3 701	10 083	24 472	22 591	3 000	-	63 847
Organismes publics	144 561	88 996	40 915	-	-	-	274 472
Obligations d'État	42 970	194 818	-	4 581	-	-	242 369
Obligations d'État indexées	10 949	102 155	2 510	5 135	-	-	120 749
Créances hypothécaires titrisées garanties par l'État	2 275	3 021	3 384	-	-	-	8 681
Obligations de collectivités territoriales	17 597	5 956	3 020	-	-	-	26,573
Total des instruments	222 053	405 029	74 301	32 307	3 000	-	736 691

Risque de liquidité

22.22. Le risque de liquidité est le risque que l'Organisation rencontre des difficultés à s'acquitter de ses obligations dans le cas de passifs financiers réglés à l'aide d'une sortie de trésorerie ou d'un autre actif financier. Le risque de liquidité de l'Organisation est géré spécifiquement selon les fonds. S'agissant du programme extrabudgétaire, aucun engagement ne peut être pris si les fonds ne sont pas disponibles, aussi le risque de liquidité est-il minimal. Pour le Programme ordinaire, le fait que le budget soit fondé sur une ouverture de crédits garantit que les dépenses n'excéderont pas les flux de recettes d'une année donnée; en outre, des prévisions mensuelles des flux de trésorerie permettent de s'assurer que l'Organisation dispose de liquidités suffisantes pour faire face aux dépenses courantes à mesure que celles-ci se présentent. Le Fonds de roulement et le Compte de réserve spécial peuvent aussi tous deux consentir des avances remboursables au Fonds général pour permettre à celui-ci de financer les dépenses dans l'attente du versement des contributions mises en recouvrement ainsi qu'en cas de fluctuations de change défavorables et de tendances inflationnistes non prévues au budget. Le solde combiné du Fonds de roulement et du Compte de réserve spécial met le Programme ordinaire de l'Organisation à l'abri du risque de liquidité pendant un mois environ. La politique contractuelle de l'Organisation impose le paiement des créances et des dettes dans un délai de 30 jours.

Risque de taux d'intérêt

22.23. Si le taux d'intérêt moyen pondéré avait été plus élevé ou moins élevé de 100 points de base, la valeur des portefeuilles de placements en aurait été modifiée comme suit d'après l'analyse de sensibilité:

(En milliers d'USD)	31 déc. 2017	
	Augmentation/(Diminution) en points de base	Effet sur l'excédent/(le déficit)
Placements détenus à des fins de transaction	100	(3 023)
Placements détenus à des fins de transaction	(100)	3 023
Placements disponibles à la vente	100	(25 815)
Placements disponibles à la vente	(100)	25 815

(En milliers d'USD)	31 déc. 2016	
	Augmentation/(Diminution) en points de base	Effet sur l'excédent/(le déficit)
Placements détenus à des fins de transaction	100	(3 123)
Placements détenus à des fins de transaction	(100)	3 123
Placements disponibles à la vente	100	(21 797)
Placements disponibles à la vente	(100)	21 797

Risque de change

22.24. Tous les placements en devises de l'Organisation figurant dans les portefeuilles de titres à revenu fixe disponibles à la vente qui ne sont pas libellés en dollars des États-Unis sont couverts par rapport à l'euro. Si le taux de change USD/EUR au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 avait été plus haut ou plus bas de 5 pour cent, la valeur des portefeuilles de placements libellés en euros en aurait été modifiée comme suit:

(En milliers d'USD)	31 déc. 2017	
	Augmentation/(Diminution) du taux de change USD/EUR	Effet sur l'excédent/(le déficit)
Placements disponibles à la vente (à revenu fixe uniquement)	5 %	12 335
Placements disponibles à la vente (à revenu fixe uniquement)	(5 %)	(12 335)

(En milliers d'USD)	31 déc. 2016	
	Augmentation/(Diminution) du taux de change USD/EUR	Effet sur l'excédent/(le déficit)
Placements disponibles à la vente (à revenu fixe uniquement)	5 %	10 513
Placements disponibles à la vente (à revenu fixe uniquement)	(5 %)	(10 513)

Risque de cours des actions

22.25. Si le risque de cours, ou risque de marché, des actions au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 avait été plus élevé ou plus faible de 10 pour cent, la valeur des portefeuilles d'actions en aurait été modifiée comme suit:

(En milliers d'USD)	31 déc. 2017	
	Augmentation/(Diminution) du risque de marché des actions	Effet sur l'excédent/(le déficit)
Placements disponibles à la vente	10 %	27 923
Placements disponibles à la vente	(10 %)	(27 923)

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2016	Augmentation/(Diminution) du risque de marché des actions	Effet sur l'excédent/(le déficit)
Placements disponibles à la vente	10 %	23 062	
Placements disponibles à la vente	(10 %)	(23 062)	

Note 23. Secteurs

23.1. L'Organisation fonctionne et communique généralement les informations financières au Directeur général et aux organes directeurs dans deux secteurs, le Fonds général et les fonds apparentés d'une part, et les fonds fiduciaires et le fonds du PNUD d'autre part.

23.2. Les sommes reçues au titre du Fonds général et des fonds apparentés permettent à l'Organisation de remplir sa mission, en l'occurrence d'exécuter le Programme de travail qui sert de base à l'ouverture de crédits approuvée par les États Membres et financée au moyen des contributions ordinaires.

23.3. Les sommes reçues au titre des fonds fiduciaires et du fonds du PNUD permettent aussi à l'Organisation d'exécuter son mandat, mais sur la base d'activités de projet spécifiques qui viennent s'ajouter au Programme de travail et sont financées par des contributions versées volontairement par les pays et par d'autres organisations ou perçues dans le cadre d'un arrangement interorganisations avec le PNUD.

23.4. Pour l'année terminée le 31 décembre 2017, l'Organisation a acheté des immobilisations corporelles destinées à être utilisées en interne pour 4,9 millions d'USD (4,9 millions d'USD aussi en 2016) au titre du Fonds général, et pour 8,1 millions d'USD (5,0 millions d'USD en 2016) au titre des fonds fiduciaires et du fonds du PNUD.

23.5. Le solde déficitaire du Fonds général et des fonds apparentés correspond à l'obligation, non financée, au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, partiellement compensée par la part non dépensée des contributions ordinaires – notamment les fonds versés par les États Membres et les créances détenues sur ceux-ci –, qui sera toutefois utilisée pour répondre aux besoins opérationnels futurs.

23.6. Le solde excédentaire des fonds fiduciaires et du fonds du PNUD correspond, quant à lui, à la part non dépensée des contributions volontaires, qui elle aussi sera utilisée pour répondre aux besoins opérationnels de projets futurs.

23.7. Les données de 2016 ont été retraitées en raison de la révision de la norme IPSAS sur les *Accords conjoints* et pour corriger une erreur commise sur la période précédente, comme indiqué dans la note 2.59.

23.8. La présentation sectorielle de l'État de la situation financière au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 est la suivante:

(En milliers d'USD)	31 déc. 2017	Fonds général et fonds apparentés	Fonds fiduciaires et fonds du PNUD	Total
Actif				
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	227 475	463 154	690 629	
Placements et instruments financiers dérivés	746	509 279	510 025	
Créances issues d'opérations sans contrepartie directe	166 187	149 952	316 139	
Créances issues d'opérations avec contrepartie directe	7 164	-	7 164	
Paiements anticipés et autres actifs courants	36 246	4 060	40 306	
Stocks	749	7 151	7 900	
	438 567	1 133 596	1 572 163	
Actifs non courants				
Placements	522 784	-	522 784	
Créances issues d'opérations sans contrepartie directe	637	-	637	
Paiements anticipés et autres actifs non courants	470	-	470	
Immobilisations corporelles	19 258	7 707	26 965	
Immobilisations incorporelles	4 905	320	5 225	
	548 054	8 027	556 081	
Total de l'actif	986 621	1 141 623	2 128 244	
Passif				
Passifs courants				
Dettes	23 666	-	23 666	
Charges à payer	38 089	112 308	150 397	
Contributions reçues d'avance	45 520	303 279	348 799	
Instruments financiers dérivés	-	-	-	
Passifs liés aux avantages du personnel	17 630	-	17 630	
Provisions	777	-	777	
Autres passifs courants	382	(1)	381	
	126 064	415 586	541 650	
Passifs non courants				
Passifs liés aux avantages du personnel	1 527 419	-	1 527 419	
Autres passifs non courants	45 429	-	45 429	
	1 572 848	-	1 572 848	
Total du passif	1 698 912	415 586	2 114 498	
Actif net	(712 291)	726 037	13 746	
Situation nette				
Excédent/ (Déficit) cumulé	(613 283)	726 037	112 753	
Réserves	(99 007)	-	(99 007)	
Total de la situation nette/(du déficit)	(712 291)	726 037	13 746	

(En milliers d'USD)	31 déc. 2016 (après retraitement)		
	Fonds général et fonds apparentés	Fonds fiduciaires et fonds du PNUD	Total
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	179 843	504 870	684 713
Placements et instruments financiers dérivés	(2 991)	527 792	524 801
Créances issues d'opérations sans contrepartie directe	58 084	116 197	174 281
Créances issues d'opérations avec contrepartie directe	8 076	-	8 076
Paiements anticipés et autres actifs courants	33 388	4 783	38 171
Stocks	1 788	7 559	9 347
	<hr/> 278 188	<hr/> 1 161 201	<hr/> 1 439 389
Actifs non courants			
Placements	442 950	-	442 950
Créances issues d'opérations sans contrepartie directe	890	-	890
Paiements anticipés et autres actifs non courants	995	-	995
Immobilisations corporelles	16 266	8 260	24 526
Immobilisations incorporelles	4 668	102	4 770
	<hr/> 465 769	<hr/> 8 362	<hr/> 474 131
Total de l'actif	743 957	1 169 563	1 913 520
Passif			
Passifs courants			
Dettes	25 960	-	25 960
Charges à payer	25 580	80 650	106 230
Contributions reçues d'avance	29 969	457 466	487 435
Instruments financiers dérivés	-	-	-
Passifs liés aux avantages du personnel	17 883	-	17 883
Provisions	1 407	-	1 407
Autres passifs courants	422	(1)	421
	<hr/> 101 221	<hr/> 538 115	<hr/> 639 336
Passifs non courants			
Passifs liés aux avantages du personnel	1 319 199	-	1 319 199
Autres passifs non courants	45 782	6 147	51 929
	<hr/> 1 364 981	<hr/> 6 147	<hr/> 1 371 128
Total du passif	1 466 202	544 262	2 010 464
Actif net	(722 245)	625 301	(96 944)
Situation nette			
Excédent/(Déficit) cumulé	(764 178)	625 301	(138 878)
Réserves	41 934	-	41 934
Total de la situation nette/(du déficit)	(722 245)	625 301	(96 944)

23.9. La présentation sectorielle de l'État des résultats financiers pour les années terminées le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 est la suivante:

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2017	Fonds général et fonds apparentés	Fonds fiduciaires et fonds du PNUD	Total
Produits				
Produits des opérations sans contrepartie directe				
Contributions des États Membres mises en recouvrement au titre du Programme ordinaire	478 200	-	478 200	
Contributions volontaires	70 484	986 369	1 056 853	
Autres produits sans contrepartie directe	66 401	2 674	69 075	
	615 085	989 043	1 604 128	
Produits des opérations avec contrepartie directe				
Produits avec contrepartie directe	7 854	183	8 037	
	7 854	183	8 037	
Total des produits	622 939	989 226	1 612 165	
Charges				
Dépenses de personnel	304 129	95 261	399 390	
Consultants	106 045	154 119	260 164	
Voyages	45 446	68 832	114 278	
Dotation aux amortissements et aux provisions	6 011	3 021	9 032	
Dépenses de formation	12 464	30 016	42 480	
Services contractuels	112 990	234 349	347 339	
Dons et autres transferts versés	5 365	26 586	31 951	
Fournitures et consommables utilisés	26 096	143 044	169 140	
Autres charges	6 950	22 681	29 631	
Total des charges	625 496	777 909	1 403 405	
Charges et produits non opérationnels				
Revenus/(Dépenses) des placements	63 433	6 521	69 954	
Gains/(Pertes) de change	15 113	(777)	14 336	
Produits financiers/(Charges financières)	(34 897)	(6 522)	(41 419)	
Total des charges et produits non opérationnels	43 649	(778)	42 871	
Excédent	41 092	210 539	251 631	

(En milliers d'USD)	31 déc. 2016 (après retraitement)		
	Fonds général et fonds apparentés	Fonds fiduciaires et fonds du PNUD	Total
Produits			
Produits des opérations sans contrepartie directe			
Contributions des États Membres mises en recouvrement au titre du Programme ordinaire	487 424	-	487 424
Contributions volontaires	77 274	820 476	897 750
Autres produits sans contrepartie directe	60 116	3 607	63 723
	624 814	824 083	1 448 897
Produits des opérations avec contrepartie directe			
Produits avec contrepartie directe	6 228	178	6 406
	6 228	178	6 406
Total des produits	631 044	824 259	1 455 303
Charges			
Dépenses de personnel	288 514	94 482	382 996
Consultants	90 599	139 947	230 546
Voyages	33 018	61 143	94 161
Dotation aux amortissements et aux provisions	5 417	2 572	7 989
Dépenses de formation	8 086	26 280	34 366
Services contractuels	99 690	171 596	271 286
Dons et autres transferts versés	2 718	21 582	24 300
Fournitures et consommables utilisés	24 441	138 539	162 980
Autres charges	6 482	18 894	25 376
Total des charges	558 965	675 035	1 234 000
Charges et produits non opérationnels			
Revenus/(Dépenses) des placements	11 037	1 371	12 408
Gains/(Pertes) de change	2 707	583	3 290
Produits financiers/(Charges financières)	(36 169)	(1 373)	(37 542)
Total des charges et produits non opérationnels	(22 426)	582	(21 844)
Excédent	49 653	149 806	199 459

Note 24. État comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs (état V)

24.1. Le budget est établi et approuvé selon la méthode de comptabilité de caisse modifiée, selon laquelle les produits et les charges sont comptabilisés au moment où ils font l'objet d'une entrée ou d'une sortie de fonds, à quelques exceptions près. Les dépenses sont distribuées par chapitre, comme défini et approuvé dans le Programme de travail. Le montant du budget a été approuvé par la Conférence dans sa résolution 6/2015 et la distribution par chapitre a été approuvée par le Conseil en décembre 2015 dans le cadre des ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2016-2017. Le budget approuvé représente l'ouverture de crédits nette pour la période budgétaire biennale qui court du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017 et fournit le financement des activités du Programme ordinaire de l'Organisation. Les dépenses comptabilisées sur les comptes des fonds fiduciaires et du fonds du PNUD sont présentées dans l'État II de ce document. Le budget approuvé couvrant une période budgétaire biennale, les budgets qui

figurent dans l'État V correspondent à un budget «annualisé»¹ à hauteur de 50 pour cent du budget biennal. Les dépenses effectives établies sur la même base que le budget sont celles qui correspondent à l'année terminée le 31 décembre 2017, comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée.

Rapprochement des montants effectifs calculés sur une base comparable à celle du budget et des montants effectifs de l'État des flux de trésorerie

24.2. Les états financiers ont été présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges et les produits sont donc comptabilisés lorsque les opérations sous-jacentes se produisent. En outre, le classement dans les rubriques des états financiers repose sur la nature des opérations. Il en résulte que les bases d'établissement du budget et de la comptabilité diffèrent. Pour les années terminées le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016, les montants effectifs établis sur la même base que le budget révisé ont été rapprochés des montants effectifs présentés dans l'État des flux de trésorerie. Les données de 2016 ont été retraitées en raison de la révision de la norme IPSAS sur les *Accords conjoints* et pour corriger une erreur commise sur la période précédente, comme indiqué dans la note 2.59. Ce rapprochement se présente comme suit:

(En milliers d'USD)	31 déc. 2017			Total
	Fonctionnement	Investissement	Financement	
Montants effectifs calculés sur une base comparable	636 074	-	-	636 074
Définitions de conventions comptables	(6 789)	-	-	(6 789)
Définitions de présentation	(1 369 836)	16 450	-	(1 353 386)
Définitions relatives aux entités	730 017	-	-	730 017
Montants effectifs de l'État des flux de trésorerie	(10 534)	16 450	-	5 916

(En milliers d'USD)	31 déc. 2016 (après retraitement)			Total
	Fonctionnement	Investissement	Financement	
Montants effectifs calculés sur une base comparable	525 026	-	-	525 026
Définitions de conventions comptables	48 072	-	-	48 072
Définitions de présentation	(1 110 187)	(20 879)	-	(1 131 066)
Définitions relatives aux entités	675 216	-	-	675 216
Montants effectifs de l'État des flux de trésorerie	138 126	(20 879)	-	117 247

24.3. Les différences de conventions comptables sont celles qui distinguent la méthode de la comptabilité de caisse modifiée utilisée pour obtenir des montants effectifs comparables aux montants budgétaires, et la méthode de la comptabilité d'exercice sur laquelle reposent les états financiers.

24.4. Le fait que les flux de trésorerie annuels effectifs incluent des dépenses budgétisées dans la période précédente crée des différences temporelles.

24.5. Les différences de présentation sont dues à l'adoption de méthodes de classement et de formats différents pour établir l'État des flux de trésorerie et l'État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget, ce qui inclut l'utilisation du taux de change budgétaire dans le second état. Ces différences comprennent aussi celles qui résultent des catégories d'opérations absentes du budget. La principale composante des différences de présentation vient du fait que les produits ne sont pas inscrits au budget. De même, l'Organisation ne budgétise que peu d'activités d'investissement et aucune activité de financement.

¹ La ventilation du budget approuvé entre 2016 et 2017 tient compte des dépenses exceptionnelles liées à la consolidation du changement transformationnel et imputées en 2017, et prend pour hypothèse que les autres programmes engagent les dépenses de manière échelonnée tout au long de l'exercice biennal.

24.6. Les différences relatives aux entités prises en compte résultent de ce que tous les fonds doivent impérativement figurer dans l'information financière communiquée, alors que tel n'est pas le cas dans le budget définitif approuvé. Ainsi, les fonds fiduciaires et le fonds du PNUD ne font pas partie du budget définitif approuvé, mais figurent bien dans les présents états financiers.

Analyse des écarts entre le budget et les montants effectifs

24.7. Les écarts significatifs entre le budget approuvé et le budget révisé correspondent aux reports, de l'année précédente sur 2017 et de l'exercice biennal clôturé sur 2018, ainsi qu'aux transferts entre chapitres effectués en 2017. Les niveaux d'utilisation du budget en 2017 résultent d'une combinaison des facteurs suivants: a) le budget approuvé; b) les flux de trésorerie et les besoins de liquidité globaux; et c) l'exécution du Programme de travail et budget 2016-2017 de la FAO (FC 166/7, FC 169/7, FC 170/5).

24.8. En 2017, les dépenses ont été supérieures de 47,5 millions d'USD à ce que prévoyait le budget révisé «annualisé», ce qui correspond à un taux global de dépense de 109,4 pour cent. Il est habituel que les dépenses soient plus élevées la seconde année de l'exercice biennal que la première. Cela vient en partie de la gestion du budget sur une base biennale, qui fait que les crédits non utilisés par les divisions la première année sont reportés sur la seconde. Les dépenses excessives proviennent aussi de décalages dans l'exécution. Pour une vision biennale, veuillez vous référer à l'État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (État V) pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2017, plus haut dans le document.

24.9. La dépense par chapitre budgétaire en 2017 suit les tendances biennales qui ont été communiquées au Comité financier (FC 166/6, FC 166/7, FC 169/7, FC 170/5). Ces profils de dépense, comparés au budget révisé réparti par année, s'expliquent par le réajustement des plans de travail détaillés destiné à prendre en compte les réalités de la mise en œuvre en 2017.

Le niveau d'utilisation du budget en 2017 pour l'ensemble des chapitres est donc la différence entre le budget révisé et les dépenses nettes au taux budgétaire, à savoir:

- i) Chapitre 1 (Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition). Les dépenses nettes au taux budgétaire ont été de 47,3 millions d'USD, soit 111,4 pour cent d'un budget révisé égal à 42,5 millions d'USD.
- ii) Chapitre 2 (Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches). Les dépenses nettes au taux budgétaire ont été de 109,2 millions d'USD, soit 108,1 pour cent d'un budget révisé égal à 101 millions d'USD.
- iii) Chapitre 3 (Réduire la pauvreté rurale). Les dépenses nettes au taux budgétaire ont été de 39,7 millions d'USD, soit 110,1 pour cent d'un budget révisé égal à 36,1 millions d'USD.
- iv) Chapitre 4 (Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces). Les dépenses nettes au taux budgétaire ont été de 59,6 millions d'USD, soit 110,1 pour cent d'un budget révisé égal à 54,2 millions d'USD.
- v) Chapitre 5 (Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise). Les dépenses nettes au taux budgétaire ont été de 30,0 millions d'USD, soit 106,7 pour cent d'un budget révisé égal à 28,1 millions d'USD.
- vi) Chapitre 6 (Qualité, connaissances et services techniques). Les dépenses nettes au taux budgétaire ont été de 36,0 millions d'USD, soit 114,4 pour cent d'un budget révisé égal à 31,5 millions d'USD.
- vii) Chapitre 8 (Activités de diffusion). Les dépenses nettes au taux budgétaire ont été de 45,3 millions d'USD, soit 111,1 pour cent d'un budget révisé égal à 40,8 millions d'USD.
- viii) Chapitre 9 (Technologies de l'information). Les dépenses nettes au taux budgétaire ont été de 21,0 millions d'USD, soit 118,3 pour cent d'un budget révisé égal à 17,8 millions d'USD.
- ix) Chapitre 10 (Gouvernance, surveillance et direction de la FAO). Les dépenses nettes au taux budgétaire ont été de 39,2 millions d'USD, soit 125,2 pour cent d'un budget révisé égal à 31,2 millions d'USD.

x) Chapitre 11 (Administration efficiente et efficace). Les dépenses nettes au taux budgétaire ont été de 36,8 millions d'USD, soit 109,9 pour cent d'un budget révisé égal à 33,5 millions d'USD.

24.10. Les soldes non dépensés au titre du chapitre 7 (Programme de coopération technique), du chapitre 13 (Dépenses d'équipement) et du chapitre 14 (Dépenses de sécurité) sont intégralement reportés sur l'exercice suivant, conformément aux dispositions du Règlement financier, et ne constituent donc pas des écarts par rapport au budget. Vous trouverez d'autres informations relatives à la comparaison entre le budget et les dépenses effectives dans le Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pendant l'exercice biennal 2016-2017 (FC 170/5).

Note 25. Parties liées

25.1. Le total des rémunérations et indemnités versées aux principaux dirigeants et autres membres de la haute direction pour les années terminées le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 se présente comme suit:

<i>(En milliers d'USD)</i>	Année	Nombre de personnes	Nombre de postes	Rémunération	Droits	Régimes de pension et d'assurance maladie	Rémunération totale	Encours des prêts
	2017	4	4	968	252	154	1 374	-
	2016	3	4	814	198	152	1 164	18

25.2. Les principaux dirigeants sont le Directeur général et les directeurs généraux adjoints, qui sont chargés d'organiser, de diriger et de contrôler les activités de l'Organisation, et sont investis de l'autorité nécessaire à ces fins. La Conférence se compose de 194 États Membres sans désignation de personnes spécifiques.

25.3. La rémunération comprend le traitement net et l'indemnité de poste. Les droits comprennent les indemnités telles que la prime d'affectation et d'autres primes, l'allocation logement, l'indemnité pour frais d'études et l'expédition des effets personnels. Les régimes de pension et d'assurance maladie regroupent les cotisations versées par l'Organisation au titre des retraites et de l'assurance santé.

25.4. Chacun des principaux dirigeants, leur famille proche et les autres membres de la haute direction ont droit également aux autres avantages postérieurs à l'emploi, au même titre que les autres membres du personnel. Ces personnes sont également des membres ordinaires de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, mais ces avantages ne figurent pas dans le tableau précédent car ils ne peuvent pas être chiffrés de façon fiable pour un individu ou un groupe d'individus.

25.5. Les avances sont celles qui sont accordées sur des droits acquis, telles que les indemnités pour frais d'études, conformément au Règlement et Statut du personnel. Aucune n'a été octroyée aux principaux dirigeants. Ces avances sont largement mises à la disposition du personnel de l'Organisation.

Note 26. Participations dans d'autres entités

Division mixte FAO/AIEA

26.1. La Division mixte des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture a été créée dans le but de mener des activités dans des domaines d'intérêt commun à l'Organisation et à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), d'éviter les activités en double et de favoriser les effets de synergie. À cet effet, elle met en œuvre un programme établi en concertation par les deux organisations, sur une base biennale. Les activités et la gouvernance de la Division mixte sont définies dans les Arrangements révisés conclus entre les directeurs généraux de la FAO et de l'AIEA. Ces arrangements constituent un accord

exécutoire par lequel les deux organisations s'engagent à exercer une activité sous contrôle conjoint. La Division mixte n'est pas considérée comme ayant la structure d'un instrument distinct aux fins de l'application de la norme IPSAS 37 et constitue donc une opération conjointe.

Commission du Codex Alimentarius

26.2. Le Codex Alimentarius, ou «Code alimentaire», est un ensemble de normes, de lignes directrices et de codes d'usages adoptés par la Commission du Codex Alimentarius. La Commission a été créée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) afin de protéger la santé des consommateurs et de promouvoir des pratiques loyales en matière de commerce de denrées alimentaires. Elle est l'élément central du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires. La Commission est ouverte à tous les États Membres et membres associés de la FAO et de l'OMS intéressés aux normes alimentaires internationales. Elle constitue un accord exécutoire par lequel les deux organisations s'engagent à exercer une activité sous contrôle conjoint. Elle n'est pas considérée comme ayant la structure d'un instrument distinct aux fins de l'application de la norme IPSAS 37 et constitue donc une opération conjointe.

www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/publications/fr/

Note 27. Événements postérieurs à la date de clôture des comptes

27.1. La date de clôture des comptes de l'Organisation est le 31 décembre pour les états financiers 2017 présentés conformément aux normes IPSAS. La communication des états financiers a été autorisée le 31 mars 2018, date à laquelle ces états ont été soumis au Commissaire aux comptes par le Directeur général. À la date d'approbation et de signature des états financiers considérés, aucun événement important, favorable ou défavorable, susceptible d'avoir une incidence sur les états, ne s'était produit entre la date de clôture et la date à laquelle la communication des états financiers avait été autorisée.